

**Brookfield**

2023

# Brookfield Asset Management

**NOTICE ANNUELLE**

Le 19 mars 2024

## TABLE DES MATIÈRES

LE GESTIONNAIRE	1
MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS ET L'INFORMATION PROSPECTIVE	2
MISE EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION DE MESURES NON CONFORMES AUX PCGR	4
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	5
DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ	5
ACTIVITÉS DU GESTIONNAIRE	10
CODE DE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE	22
CONTEXTE COMMERCIAL ET RISQUES	22
DURABILITÉ	22
PRATIQUES DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	30
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	30
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	34
DIVIDENDES ET POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES	35
DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	35
AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	36
PROMOTEUR	36
CONTRATS IMPORTANTS	36
INTÉRÊTS DES EXPERTS	42
INFORMATION SUR LE COMITÉ D'AUDIT	42
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE	44
ANNEXE A RÉSUMÉ DES MODALITÉS ET CONDITIONS DES TITRES AUTORISÉS DU GESTIONNAIRE	A-1
ANNEXE B CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE	B-1

# Brookfield Asset Management Ltd.

## NOTICE ANNUELLE

### LE GESTIONNAIRE

Brookfield Asset Management Ltd. est une société de premier plan de gestion d'actifs alternatifs d'envergure mondiale qui compte des actifs sous gestion de plus de 916 G\$ axés sur l'énergie renouvelable et la transition énergétique, les infrastructures, l'immobilier, les capitaux d'investissements privés et le crédit. Nous investissons les capitaux de clients dans une optique à long terme, particulièrement dans les actifs immobiliers et les entreprises de services essentiels qui représentent l'épine dorsale de l'économie mondiale. Nous offrons une gamme de produits de placements alternatifs à des investisseurs situés partout au monde, y compris à des régimes de retraite de l'État et privés, à des fondations, à des fonds souverains, à des institutions financières, à des sociétés d'assurance et à des investisseurs privés. Nous tirons parti de notre expérience à titre de propriétaire et d'exploitant pour réaliser des investissements de valeur et générer des rendements solides pour nos clients, peu importe le cycle économique. Les actions à droit de vote restreint de catégorie A du gestionnaire (les « **actions de catégorie A** ») sont inscrites conjointement à la cote de la Bourse de New York (le « **NYSE** ») et de la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») sous le symbole « **BAM** ».

Le gestionnaire a été constitué en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Colombie-Britannique) le 4 juillet 2022. Le gestionnaire et la société de gestion d'actifs ont été constitués par Brookfield Corporation (anciennement Brookfield Asset Management Inc.) (la « **Société** » et, collectivement avec le gestionnaire, « **Brookfield** ») aux fins de la mise en œuvre d'un plan d'arrangement (l'« **arrangement** »). L'arrangement, dont la clôture a eu lieu le 9 décembre 2022, impliquait la division de Brookfield Asset Management Inc. en deux sociétés cotées en bourse, soit le gestionnaire, une entreprise de gestion d'actifs alternatifs d'envergure mondiale de premier plan, et la Société, une société d'investissement mondiale de premier plan qui se consacre à la constitution d'un patrimoine à long terme pour des institutions et des particuliers du monde entier.

Dans la présente notice annuelle, le terme « **gestionnaire** » renvoie à Brookfield Asset Management Ltd. À moins que le contexte ne suggère une interprétation différente, les termes « **nous** », « **notre** » et « **nos** » renvoient au gestionnaire et à Brookfield Asset Management ULC (la « **société de gestion d'actifs** » ou les « **activités de gestion d'actifs** »), individuellement ou collectivement, selon le cas. Le siège du gestionnaire est situé à Brookfield Place, 181 Bay Street, Suite 100, Toronto (Ontario) M5J 2T3, Canada, et son bureau principal est situé au 1500 Royal Centre, 1055 West Georgia Street, P.O. Box 11117, Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 4N7, Canada.

Toute information financière figurant dans la présente circulaire annuelle est présentée en dollars américains, sauf indication contraire. Le symbole « € » renvoie à l'euro, tandis que le symbole « \$ CA » renvoie au dollar canadien. Tous les renseignements sont présentés en date du 31 décembre 2023, sauf indication contraire.

## MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS ET L'INFORMATION PROSPECTIVE

La présente notice annuelle contient de l'« information prospective » au sens des lois sur les valeurs mobilières des provinces canadiennes ainsi que des « énoncés prospectifs » (*forward-looking statements*) au sens de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933* (la « **Loi de 1933** »), de la loi des États-Unis intitulée *Securities Exchange Act of 1934* (la « **Loi de 1934** »), des dispositions relatives à la règle refuge (*safe harbour*) de la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et de toute réglementation canadienne applicable en matière de valeurs mobilières (collectivement, les « **énoncés prospectifs** »). Les énoncés prospectifs comprennent des déclarations de nature prévisionnelle, dépendent de résultats, d'événements ou de conditions futurs ou y font référence, et comprennent, sans toutefois s'y limiter, des énoncés qui reflètent les estimations, opinions et hypothèses actuelles de la direction concernant les activités d'exploitation, les activités commerciales, la situation financière, les résultats financiers attendus, le rendement, les perspectives, les occasions et les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs continus, les stratégies, la gestion du capital et les perspectives du gestionnaire, de la société de gestion d'actifs et de ses filiales, ainsi que les perspectives des économies nord-américaine et internationale pour l'exercice en cours et les périodes ultérieures, et qui, à leur tour, sont fondés sur notre expérience et notre perception des tendances historiques, des conditions actuelles et des développements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que la direction juge appropriés dans les circonstances. Les estimations, opinions et hypothèses du gestionnaire sont intrinsèquement soumises à d'importantes incertitudes, notamment sur les plans commercial, économique et concurrentiel, ainsi qu'à des éventualités concernant les événements futurs et, pour ces raisons, ils sont susceptibles d'être modifiés. Les énoncés prospectifs se repèrent généralement à l'emploi de termes comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « prévoir », « estimer », « but », « objectif », « avoir l'intention de », « planifier », « chercher à », « s'efforcer de », « sera », « peut », « pourrait » et « devrait », et d'autres termes ou expressions similaires.

Bien que le gestionnaire estime que ces énoncés prospectifs reposent sur des estimations, opinions et hypothèses raisonnables, les résultats réels pourraient différer considérablement des résultats attendus qui sont exprimés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement de ceux qui sont envisagés ou indiqués implicitement dans les énoncés prospectifs comprennent les suivants : i) le fait que les actifs importants du gestionnaire consistent uniquement en sa participation dans la société de gestion d'actifs; ii) la volatilité du cours des actions de catégorie A; iii) les défis liés au maintien de notre relation avec la société; iv) le fait que le gestionnaire soit une société nouvellement constituée; v) des lacunes dans nos rapports financiers et nos informations financières publiés en tant que société ouverte; vi) notre responsabilité en ce qui concerne notre entreprise de gestion d'actifs; vii) la possibilité que notre structure organisationnelle et participative engendre des conflits d'intérêts; viii) la difficulté pour les investisseurs de signifier des actes de procédure et de faire exécuter des jugements aux États-Unis, au Canada et/ou dans d'autres territoires applicables; ix) l'incidence que des efforts insuffisants à l'égard du développement de produits ou du marketing pourraient avoir sur la croissance des capitaux générant des honoraires (au sens donné à ce terme ci-après); x) notre capacité à maintenir notre réputation à l'échelle mondiale; xi) le fait que nous soyons soumis à de nombreuses lois, règles et exigences réglementaires; xii) le fait que nous soyons soumis à des lois anti-corruption et à des sanctions commerciales, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements directs étrangers; xiii) la disponibilité de nos flux de trésorerie provenant de notre entreprise de gestion d'actifs pour nous permettre de nous acquitter de nos obligations financières; xiv) notre capacité à réaliser des acquisitions; xv) le risque de change et les fluctuations des taux de change; xvi) l'obligation d'effectuer des placements temporaires et de prendre des engagements relatifs au crédit de sûreté pour soutenir notre entreprise de gestion d'actifs; xvii) la hausse des taux d'intérêt; xviii) l'incidence d'une diminution de l'ampleur ou du rythme des placements effectués par nos actifs gérés sur nos produits; xix) la possibilité que la croissance de notre bénéfice varie, ce qui peut avoir une incidence sur nos dividendes et sur le cours des actions de catégorie A; xx) l'exposition au risque découlant du montant du placement accru et du type de produits de placement compris dans nos actifs gérés; xxi) la difficulté à maintenir notre culture; xxii) l'instabilité politique ou les changements de gouvernement; xxiii) une conjoncture économique défavorable ou des changements dans les secteurs au sein desquels nous exerçons nos activités; xxiv) les pressions inflationnistes; xxv) des événements catastrophiques; xxvi) une gestion inefficace des questions liées à l'environnement et au

développement durable; xxvii) une défaillance de nos systèmes d'information et de technologie; xxviii) la possibilité de litige; xxix) les pertes qui ne sont pas couvertes par une assurance; xxx) notre incapacité à recouvrer des sommes qui nous sont dues; xxxi) les barrières à l'accès à l'information qui pourraient entraîner des conflits et des risques; xxxii) les risques liés à nos stratégies en matière d'énergie renouvelable et de transition énergétique, d'infrastructures, de capital-investissement et d'immobilier; xxxiii) les modifications apportées à la législation fiscale fédérale canadienne; xxxiv) les nouvelles cotisations établies par les autorités fiscales; xxxv) la classification du gestionnaire en tant que société de placement étrangère passive; xxxvi) les modifications apportées aux lois et règlements fiscaux dans les territoires où nous exerçons des activités; xxxvii) les restrictions d'exploitation liées à la scission du gestionnaire; et xxxviii) les facteurs qui sont détaillés de temps à autre dans nos documents déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis.

Nous attirons l'attention sur le fait que la liste ci-dessus des facteurs importants susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats futurs. Les lecteurs sont invités à examiner attentivement ces risques, ainsi que d'autres incertitudes, facteurs et hypothèses, lors de l'évaluation des énoncés prospectifs, et à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui sont fondés uniquement sur les informations dont nous disposons à la date de la présente notice annuelle. Sauf si la loi l'exige, le gestionnaire n'est pas tenu de mettre à jour ou de réviser publiquement les énoncés prospectifs, qu'ils soient exprimés verbalement ou par écrit, pour tenir compte de nouvelles informations ou de la survenance de nouveaux événements, ou pour quelque autre raison que ce soit.

Certaines des informations contenues dans la présente notice annuelle sont fondées sur des informations fournies par des sources tierces indépendantes. Bien que le gestionnaire estime que ces informations sont exactes à la date à laquelle elles ont été produites et que les sources auprès desquelles elles ont été obtenues sont fiables, il ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, au caractère raisonnable ou à l'exhaustivité des informations ou des hypothèses sur lesquelles reposent les informations fournies aux présentes, y compris, sans toutefois s'y limiter, les informations obtenues auprès de tiers.

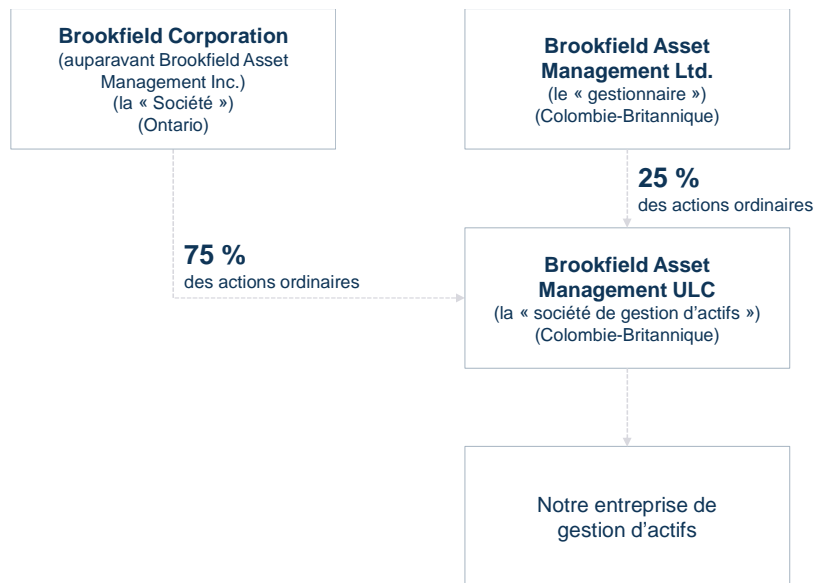
## MISE EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION DE MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Le gestionnaire et la société de gestion d'actifs préparent leurs états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « **PCGR des États-Unis** »). La présente notice annuelle contient un certain nombre de mesures financières non conformes aux PCGR et de mesures financières supplémentaires qui sont utilisées pour surveiller le gestionnaire et notre entreprise de gestion d'actifs, ainsi qu'aux fins de la mesure de la performance, de l'attribution du capital et de l'évaluation. Le gestionnaire est d'avis que la présentation de ces mesures de la performance aide les investisseurs à évaluer la performance globale de notre entreprise de gestion d'actifs. Ces mesures financières non conformes aux PCGR ne doivent pas être considérées comme l'unique mesure de la performance du gestionnaire ou de notre entreprise de gestion d'actifs et ne doivent pas être considérées de manière isolée ni en remplacement des mesures financières semblables établies conformément aux PCGR des États-Unis. Les mesures non conformes aux PCGR comprennent, mais sans s'y limiter : i) le bénéfice distribuable, ii) les produits sous forme d'honoraires et iii) le bénéfice tiré des honoraires. Ces mesures non conformes aux PCGR ne sont pas des mesures financières normalisées et elles pourraient ne pas être comparables à des mesures financières semblables utilisées par d'autres émetteurs. Les mesures financières supplémentaires comprennent les actifs sous gestion, les capitaux générant des honoraires et les engagements non appelés dans des fonds. Le gestionnaire tient compte des activités de gestion d'actifs d'Oaktree (collectivement, Oaktree Capital II, L.P., Oaktree Capital Management, L.P., Oaktree AIF Investments, L.P., Oaktree Capital Management (Cayman) L.P. et Oaktree Investment Holdings, L.P. et leurs filiales consolidées), une société liée comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, dans ses principales mesures financières et d'exploitation liées à l'entreprise de gestion d'actifs.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les mesures non conformes aux PCGR et les autres mesures financières, se reporter aux rubriques « Mise en garde à l'égard de l'information et des déclarations prospectives », « Principales mesures financières et d'exploitation » et « Glossaire » de notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (le « **rapport de gestion** ») daté du 19 mars 2024, dont les rubriques sont intégrées par renvoi dans la présente notice annuelle. Le rapprochement de ces mesures financières non conformes aux PCGR et des mesures financières les plus directement comparables calculées et présentées selon les PCGR, le cas échéant, est présenté aux pages 41 et 42 du rapport de gestion, dont les pages sont également intégrées par renvoi dans la présente notice annuelle. Le rapport de gestion est déposé dans SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), et dans EDGAR, à l'adresse [www.sec.gov/edgar](http://www.sec.gov/edgar).

## STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le schéma suivant illustre la structure d'entreprise simplifiée du gestionnaire au 31 décembre 2023.



### Le gestionnaire

Le gestionnaire est une société de portefeuille dont le seul actif important consiste en sa participation d'environ 25 % dans les actions ordinaires de la société de gestion d'actifs. Le gestionnaire a été constitué dans le but de devenir une société grâce à laquelle les investisseurs peuvent avoir directement accès à une entreprise de gestion d'actifs alternatifs d'envergure mondiale. Cette entreprise était auparavant exploitée par Brookfield Asset Management Inc. et ses filiales et est aujourd'hui détenue et exploitée par l'intermédiaire de la société de gestion d'actifs. Le gestionnaire a l'intention de verser au moins 90 % de son bénéfice distribuable aux actionnaires chaque trimestre.

### La société de gestion d'actifs

La société de gestion d'actifs est une société à responsabilité limitée constituée sous le régime des lois de la Colombie-Britannique ayant un capital-actions autorisé d'un nombre illimité d'actions ordinaires. Les actions ordinaires de la société de gestion d'actifs sont détenues par la Société (environ 75 % des actions ordinaires) et le gestionnaire (environ 25 % des actions ordinaires).

## DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ

Le texte qui suit est un résumé des faits récents qui ont eu une incidence sur le gestionnaire et sur nos activités de gestion d'actifs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Étant donné que le gestionnaire a été créé le 4 juillet 2022, les faits récents décrits ci-après à la rubrique « Activités de gestion d'actifs » comprennent les faits nouveaux importants liés à nos activités de gestion d'actifs avant que la Société ne les mette à contribution en faveur du gestionnaire à la suite de l'arrangement. Les principaux faits récents qui concernent les activités du gestionnaire ont été pris en considération à partir du 9 décembre 2022.

### Activités de gestion d'actifs

#### *Activités menées depuis le début de 2024*

En février 2024, le gestionnaire a annoncé qu'il avait levé 10 G\$ (incluant les engagements d'investissements dans des fonds et le capital stratégique provenant de notre bassin d'investisseurs) lors de la première clôture du Brookfield Global Transition

Fund (« **BGTF II** »), notre deuxième fonds privé destiné à favoriser la transition mondiale vers une économie sans empreinte carbone.

### *Activités menées en 2023*

En 2023, nos activités de gestion d'actifs ont bénéficié d'importants capitaux réunis dans nos fonds vedettes et nos fonds complémentaires, capitaux dont la somme s'est élevée à 83 G\$. Les opérations de souscription de nos différentes séries vedettes comprennent la dernière clôture de notre cinquième fonds d'infrastructure vedette et de notre sixième fonds d'investissement privé vedette, ce qui a porté le total des capitaux investis dans ces stratégies à 30 G\$ et à 12 G\$, respectivement. Nous avons également procédé à des clôtures pour la plus récente version de notre fonds de crédit destiné à saisir des occasions et notre premier fonds stratégique des partenaires prêteurs, ce qui a porté le total réuni dans ces produits à des montants respectifs de 8 G\$ et de 4 G\$ à la fin de l'exercice. Nous sommes en voie de procéder à la première clôture pour la cinquième mouture de notre fonds immobilier vedette, qui s'élevait à 8 G\$ à la fin de février 2024. Ces opérations se sont accompagnées d'une importante mobilisation de capitaux dans notre gamme croissante de stratégies complémentaires avec la dernière clôture pour la troisième mouture de notre fonds de titres d'emprunt, qui totalise à présent plus de 6 G\$, ce qui en fait le plus important fonds de titres d'emprunt du secteur des infrastructures au monde.

Nos capitaux générant des honoraires représentent le total des capitaux que nous gérons et au titre desquels nous touchons des frais de gestion. Les capitaux générant des honoraires découlant de nos activités de gestion d'actifs ont augmenté de 9 % pour atteindre 457 G\$ en 2023, dont une proportion de 86 % sont des capitaux à long terme ou perpétuels. Le pourcentage élevé de nos capitaux générant des honoraires qui sont à long terme ou perpétuels confère de la résilience et de la prévisibilité à nos revenus. Les entrées de capitaux générant des honoraires de 73 G\$ sont en grande partie attribuables aux activités de collecte des fonds vedettes, aux fonds mobilisés au sein de notre fonds de crédit et d'autres fonds, y compris nos activités du secteur des solutions d'assurance, et aux capitaux mobilisés et investis dans le cadre d'autres stratégies. Les capitaux générant des honoraires ont également bénéficié des capitaux mobilisés dans le cadre des émissions de nos entités de placement publiques et de la hausse des évaluations du marché dans l'ensemble de nos stratégies de crédit, de nos stratégies en matière de liquidités et des autres stratégies axées sur des instruments perpétuels. Ces augmentations ont été partiellement contrebalancées par des sorties de capitaux au titre de nos stratégies en matière de liquidités et de nos stratégies de crédit et par un remboursement de capital aux clients de 16 G\$.

L'augmentation des capitaux générant des honoraires s'est traduite par des produits sous forme d'honoraires de 4,4 G\$ et un bénéfice tiré des honoraires de 2,2 G\$ pour 2023, soit une hausse de 8 % et de 6 %, respectivement, par rapport à 2022. L'augmentation du bénéfice tiré des honoraires a été en partie contrebalancée par la hausse des impôts en trésorerie, ce qui s'est traduit par un bénéfice distribuable de 2,2 G\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit une hausse de 7 % par rapport à 2022. Nos activités de gestion d'actifs disposent, dans l'ensemble des groupes commerciaux, d'un capital engagé de 47 G\$ qui, une fois investi, rapportera des produits sous forme d'honoraires d'environ 470 M\$.

Au cours de l'exercice, nos activités de gestion d'actifs se sont traduites par des monétisations brutes d'environ 30 G\$ et le déploiement de 58 G\$ dans l'ensemble des groupes commerciaux, dont 5,7 G\$ dans le secteur de l'énergie renouvelable et de la transition énergétique, 19,4 G\$ dans le secteur des infrastructures, 3,4 G\$ dans le secteur du capital-investissement, 7,7 G\$ dans le secteur de l'immobilier et 22,1 G\$ dans le secteur du crédit et autres.

Au 31 décembre 2023, les liquidités des activités de gestion d'actifs comprenaient des engagements non appelés dans des fonds privés totalisant 107 G\$.

En 2023, nos stratégies de placement ont continué à se concentrer sur les infrastructures, ce qui a contribué à développer l'assise de l'économie mondiale, sur l'énergie renouvelable et la transition énergétique, afin de profiter de l'impératif mondial de décarbonation; et sur l'octroi de prêts directs. Mentionnons tout particulièrement les exemples suivants :

- En février 2023, nous avons lancé Brookfield Infrastructure Income Fund (« **BII** »), un fonds d'infrastructure semi-liquide à capital variable offrant aux investisseurs privés un accès à la plateforme de Brookfield axée sur les



infrastructures. En décembre 2023, plus de 1,3 G\$ avaient été levés depuis la création de BII auprès de nos partenaires de distribution dans le monde entier.

- Le 11 septembre 2023, le gestionnaire et Société Générale ont annoncé la création d'un partenariat stratégique afin d'assurer le montage et la distribution des placements dans des titres de créance privés de haute qualité par l'intermédiaire d'un fonds de titres de créance de sociétés fermées jouissant d'une cote de solvabilité élevée. Le fonds compte atteindre 10 G€ sur les quatre prochaines années et disposera d'un financement initial de 2,5 G€ lors de son lancement.
- Le 1<sup>er</sup> décembre 2023, le gestionnaire et ALTÉERRA, le plus grand fonds d'investissement privé pour le climat, lancé lors du Sommet mondial sur l'action climatique (*World Climate Action Summit*), ont annoncé la création d'un fonds Catalytic Transition de plusieurs milliards de dollars. ALTÉERRA Transformation s'est engagée à verser jusqu'à 1 G\$ US dans ce fonds, parallèlement à la somme de 2 G\$ US qu'ALTÉERRA Acceleration s'est engagée à verser dans BGTF II.

### **Activités menées en 2022**

En 2022, nos activités de gestion d'actifs ont connu une année de levée de fonds record, les capitaux réunis s'élevant à 93 G\$. Ces activités ont continué à prendre de l'essor dans nos fonds vedettes, grâce notamment aux clôtures de notre cinquième fonds d'infrastructure et de notre sixième fonds d'investissement privé, qui ont permis de réunir respectivement 22 G\$ et 9 G\$ en 2022. De plus, nos activités de gestion d'actifs se sont traduites par une forte mobilisation de capitaux dans notre gamme croissante de stratégies complémentaires.

En 2022, nous avons réuni 15 G\$ en capital stratégique dans le cadre du mandat inaugural de notre fonds de transition énergétique mondial, faisant ainsi du Brookfield Global Transition Fund (« **BGTF I** ») la plus importante stratégie de fonds privé au monde destinée à favoriser la transition mondiale vers une économie sans empreinte carbone.

Les capitaux générant des honoraires découlant de nos activités de gestion d'actifs ont augmenté de 15 % pour atteindre 418 G\$ en 2022. De ce montant, 83 % sont des capitaux à long terme ou perpétuels. Les entrées de capitaux générant des honoraires de 108 G\$ sont en grande partie attribuables aux activités de collecte des fonds vedettes, aux entrées de capitaux dans le fonds de crédit et d'autres fonds liés à nos activités du secteur des solutions d'assurance, ainsi qu'aux capitaux mobilisés et investis dans le cadre d'autres stratégies. Ces augmentations ont été partiellement contrebalancées par les évaluations de marché plus faibles pour nos stratégies de crédit et nos stratégies en matière de liquidité et par les sorties de fonds liées à ces stratégies, ainsi que par des diminutions des valeurs boursières de Brookfield Renewable Partners L.P. (« **BEP** ») et de Brookfield Infrastructure Partners L.P. (« **BIP** ») attribuables à une baisse du cours des actions par rapport à l'exercice précédent. Au cours de l'exercice, des distributions de 12,2 G\$ ont été versées à nos clients sous forme de dividendes et de ventes d'actifs.

L'augmentation des capitaux générant des honoraires s'est traduite par des produits sous forme d'honoraires, à l'exclusion des honoraires en fonction du rendement, de 4,0 G\$, soit une hausse de 20 % par rapport à l'exercice précédent, et par un bénéfice tiré des honoraires de 2,1 G\$ pour 2022, soit une hausse de 15 % par rapport à 2021. L'augmentation du bénéfice tiré des honoraires a été partiellement contrebalancée par une hausse des impôts en trésorerie, ce qui a donné lieu à un bénéfice distribuable de 2,1 G\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit une hausse de 11 % par rapport à 2021. Au 31 décembre 2022, nos activités de gestion d'actifs disposaient, dans l'ensemble des groupes commerciaux, d'un capital engagé de 41 G\$ qui, une fois investi, rapportera des produits sous forme d'honoraires d'environ 400 M\$.

Au cours de l'exercice, nos activités de gestion d'actifs ont investi 73,2 G\$ dans les différents groupes commerciaux, dont 4,3 G\$ dans le secteur de l'énergie renouvelable et de la transition énergétique, 15,5 G\$ dans le secteur des infrastructures, 14,6 G\$ dans le secteur du capital-investissement, 15,0 G\$ dans le secteur de l'immobilier et 23,8 G\$ dans le secteur du crédit.

Au 31 décembre 2022, les liquidités des activités de gestion d'actifs comprenaient des engagements non appelés dans des fonds privés totalisant 87,4 G\$.

En 2022, nos stratégies de placement se sont concentrées sur les infrastructures, ce qui a contribué à développer l'assise de l'économie mondiale; sur l'énergie renouvelable et la transition énergétique, afin de profiter de l'impératif mondial de décarbonation; et sur l'octroi de prêts directs.

### *Activités menées en 2021*

En 2021, nos activités de gestion d'actifs ont généré des capitaux record, portées par le solide démarrage de notre dernière série d'opérations de souscription dans nos fonds vedettes, ainsi que par l'apport de nos stratégies complémentaires. À la clôture de l'exercice 2021, nos activités de gestion d'actifs nous avaient permis de réunir 40 G\$ pour cette dernière série d'opérations de souscription, dont 26 G\$ en 2021. Au cours de l'exercice, nous avons réuni un total de 24 G\$ pour notre quatrième fonds immobilier vedette et notre fonds de transition énergétique, en plus de procéder à la dernière clôture pour notre fonds de crédit destiné à saisir des occasions de 16 G\$.

Les capitaux générant des honoraires découlant de nos activités de gestion d'actifs ont augmenté de 17 % pour atteindre 364,1 G\$ à la clôture de l'exercice. Les entrées de capitaux générant des honoraires de 71 G\$ sont en grande partie attribuables aux activités de collecte des fonds vedettes susmentionnées, au capital déployé dans le cadre d'un certain nombre de stratégies et aux entrées de capitaux provenant d'ententes de réassurance. L'augmentation des valeurs boursières de BIP et de Brookfield Business Partners L.P. (« **BBU** ») et les évaluations de marché plus élevées pour les stratégies liées aux fonds de crédit et autres fonds ont de plus contribué à hauteur de 12,8 G\$. Au cours de l'exercice, un montant de capital de 11,1 G\$ a été remboursé aux clients de nos activités de gestion d'actifs sous forme de dividendes et de ventes d'actifs.

L'augmentation des capitaux générant des honoraires s'est traduite par des produits sous forme d'honoraires, à l'exclusion des honoraires en fonction du rendement, de 3,4 G\$, soit une hausse de 19 % par rapport à l'exercice précédent. Nos activités de gestion d'actifs ont dégagé des honoraires en fonction du rendement de 157 M\$ provenant de BBU, du fait que son prix moyen pondéré en fonction du volume a excédé le seuil record au cours des deuxième et quatrième trimestres de l'exercice. Un bénéfice tiré des honoraires de 1,8 G\$ a été comptabilisé pour 2021, soit une augmentation de 33 % par rapport à 2020. L'augmentation du bénéfice tiré des honoraires a été en partie contrebalancée par une hausse des impôts en trésorerie, ce qui s'est traduit par un bénéfice distribuable de 1,9 G\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, soit une hausse de 26 % par rapport à 2020. En outre, à la clôture de l'exercice, nos activités de gestion d'actifs disposaient, dans l'ensemble des groupes commerciaux, d'un capital engagé d'environ 40 G\$ qui, une fois investi, rapportera des produits sous forme d'honoraires d'environ 400 M\$.

Au cours de l'exercice, nos activités de gestion d'actifs ont investi 61,2 G\$ dans les différents groupes commerciaux, dont 1,7 G\$ dans le secteur de l'énergie renouvelable et de la transition énergétique, 7,8 G\$ dans le secteur des infrastructures, 7,7 G\$ dans le secteur du capital-investissement, 23,4 G\$ dans le secteur de l'immobilier et 20,6 G\$ dans le secteur du crédit.

Au 31 décembre 2021, les liquidités des activités de gestion d'actifs comprenaient des engagements non appelés dans des fonds privés totalisant 77,1 G\$.

En 2021, nous avons continué à mettre l'accent sur les investissements dans la transition vers une économie sans empreinte de carbone, sur la croissance des activités liées aux solutions d'assurance, sur l'accroissement des investissements technologiques et sur l'amélioration des offres de produits secondaires. Nos activités de gestion d'actifs se sont également concentrées sur l'achèvement de notre dernière série d'opérations de souscription pour nos fonds vedettes, qui visait un objectif de 100 G\$. Enfin, dans le cadre de nos activités de gestion d'actifs, nous avons mis en place Brookfield Oaktree Wealth Solutions, une équipe vouée à la gestion de patrimoine privé se composant de plus de 70 personnes, qui a pour objectif d'améliorer nos capacités de distribution au sein de ce canal.

En 2021, nous avons continué à mettre l'accent sur les investissements dans la transition vers une économie sans empreinte de carbone, sur la croissance des activités liées aux solutions d'assurance, sur l'accroissement des investissements technologiques et sur l'amélioration des offres de produits secondaires. Nos activités de gestion d'actifs se sont également concentrées sur l'achèvement de notre dernière série d'opérations de souscription pour nos fonds vedettes, qui visait un

objectif de 100 G\$. Enfin, dans le cadre de nos activités de gestion d'actifs, nous avons mis en place Brookfield Oaktree Wealth Solutions, une équipe dédiée à la gestion de patrimoine privé se composant de plus de 70 personnes, qui a pour objectif d'améliorer nos capacités de distribution au sein de ce canal.

## **Siège social**

### ***Activités menées depuis le début de 2024***

Le 9 janvier 2024, le gestionnaire a annoncé l'approbation par la TSX d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat d'un maximum de 34,6 millions d'actions de catégorie A, soit environ 10 % du flottant des actions de catégorie A à cette date, par la voie de rachats sur le marché libre au NYSE et à la TSX. En date du 4 mars 2024, le gestionnaire n'avait racheté aucune action de catégorie A dans le cadre de cette offre publique de rachat, qui a débuté le 11 janvier 2024 et prendra fin le 10 janvier 2025.

Le 7 février 2024, le gestionnaire a déclaré un dividende trimestriel de 0,38 \$ par action, soit une augmentation de 19 % par rapport à l'exercice précédent, à verser le 28 mars 2024 aux actionnaires inscrits à la clôture des registres le 29 février 2024.

Le 19 mars 2024, le gestionnaire a annoncé la nomination de M<sup>me</sup> Hadley Peer Marshall au poste de cheffe des finances du gestionnaire, avec prise d'effet le 31 mai 2024. M<sup>me</sup> Peer Marshall succède à Bahir Manios, qui restera à l'emploi du gestionnaire jusqu'à la fin du mois de mai 2024 afin d'assurer une transition en douceur. M<sup>me</sup> Peer Marshall s'est jointe à Brookfield en 2015, au sein du groupe Infrastructures, et elle est actuellement coresponsable des titres de créance liés aux infrastructures et des solutions structurées de Brookfield.

### ***Activités menées en 2023***

Le 9 janvier 2023, le gestionnaire a annoncé l'approbation par la TSX d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat d'un maximum de 31,8 millions d'actions de catégorie A, soit environ 10 % du flottant des actions de catégorie A à cette date, par la voie de rachats sur le marché libre au NYSE et à la TSX. Dans le cadre de cette offre de rachat, qui a débuté le 11 janvier 2023 et a pris fin le 10 janvier 2024, le gestionnaire a racheté 7 250 707 actions de catégorie A à un prix moyen de 33,40 \$ l'action.

Le 5 juillet 2023, Brookfield Reinsurance (« **BNRE** ») et American Equity Investment Life Holding Company (« **AEL** ») ont conclu une convention de fusion prévoyant l'acquisition par BNRE de toutes les actions ordinaires en circulation d'AEL qu'elle ne possède pas déjà. Aux termes de cette convention, chaque actionnaire d'AEL recevra 55,00 \$ par action d'AEL, sous la forme d'un montant en espèces de 38,85 \$ et de 0,49707 action de catégorie A, sous réserve d'ajustements dans certaines circonstances. En lien avec cette opération, BNRE, la Société et le gestionnaire ont conclu une convention d'achat d'actions aux termes de laquelle il est prévu que la Société se chargera de la livraison des actions de catégorie A offertes à titre de contrepartie dans le cadre de la convention de fusion. Les actionnaires du gestionnaire ne subiront aucune dilution par suite de cette opération puisque, conformément à la convention d'achat d'actions, la Société vendra au gestionnaire une portion équivalente des actions de la société de gestion d'actifs détenues par la Société en contrepartie des actions de catégorie A. Si la réalisation de cette opération a bel et bien lieu, le flottant du gestionnaire augmentera d'environ 10 %, la participation du gestionnaire dans la société de gestion d'actifs augmentera pour passer d'environ 25 % à environ 27 % et la participation de la Société dans le gestionnaire diminuera pour passer d'environ 75 % à environ 73 %. Le gestionnaire ne détiendra aucune participation dans AEL après la réalisation de l'opération.

### ***Activités menées en 2022***

Le 4 juillet 2022, la Société a constitué le gestionnaire et la société de gestion d'actifs dans le but de réaliser l'arrangement.

Le 9 décembre 2022, la Société a réalisé l'introduction en bourse et la distribution d'une participation de 25 % dans la société de gestion d'actifs de la Société, par l'intermédiaire du gestionnaire, dans le cadre de l'arrangement. À la suite de l'arrangement, les porteurs d'actions à droit de vote restreint de catégorie A de la Société (les « **actions de catégorie A de la Société** ») ont reçu 0,25 action de catégorie A pour chaque action de catégorie A de la Société qu'ils détenaient.

## ACTIVITÉS DU GESTIONNAIRE

### Nos activités

Nous sommes l'un des plus importants gestionnaires d'actifs alternatifs mondiaux à l'échelle internationale et, au 31 décembre 2023, nous avons des actifs sous gestion de 916 G\$ dans les secteurs de l'énergie renouvelable et de la transition énergétique, des infrastructures, de l'immobilier, du capital-investissement et du crédit. Nous investissons à long terme les capitaux de nos clients en mettant l'accent sur les actifs réels et les activités liées aux services essentiels qui constituent le fondement de l'économie mondiale. Nous tirons parti de notre expérience à titre de propriétaire et exploitant pour investir de façon à créer de la valeur et générer de solides rendements pour nos clients, tout au long des cycles économiques.

Pour ce faire, nous tirons parti de notre équipe composée de plus de 2 400 professionnels en placement et en gestion d'actifs, de notre présence mondiale, de notre vaste expertise opérationnelle et de notre accès à d'importants capitaux afin de repérer des occasions de placement intéressantes et d'investir sur une base exclusive. Notre approche en matière de placement et notre vaste expérience ont été les fondements et les moteurs de notre croissance.

Nous offrons à nos clients une gamme très diversifiée de stratégies de placement alternatives et nous cherchons constamment à inspirer de nouvelles stratégies pour répondre à leurs besoins. Nous offrons environ 50 stratégies actives uniques qui génèrent une grande panoplie de rendements ajustés en fonction du risque, notamment des stratégies axées sur les occasions, à valeur ajoutée, principales, super principales et de crédit. Nous évaluons la performance de ces gammes de produits et de nos stratégies de placement au moyen de certaines mesures non conformes aux PCGR. Le gestionnaire utilise les capitaux générant des honoraires, les produits sous forme d'honoraires, le bénéfice tiré des honoraires et le bénéfice distribuable pour évaluer la performance de notre entreprise de gestion d'actifs.

Nous avons la chance de voir nos clients nous confier leurs capitaux, et notre but est d'atteindre leurs objectifs financiers et de leur assurer un meilleur avenir financier, tout en offrant une expérience de premier plan sur le marché. Notre équipe compte environ 200 professionnels du service à la clientèle répartis dans 18 bureaux à l'échelle mondiale, qui s'assurent que l'entreprise surpasse leurs attentes en matière de service.

Nous comptons plus de 2 300 clients, dont certains des plus importants investisseurs institutionnels au monde, qui comprennent des fonds souverains, des régimes de retraite, des fonds de dotation, des fondations, des institutions financières, des sociétés d'assurance et des investisseurs individuels.

Notre principe directeur est d'exercer nos activités et de gérer nos relations avec le plus haut niveau d'intégrité. L'importance que nous accordons à la diversité et à l'inclusion renforce notre culture de collaboration, qui nous permet d'attirer et de maintenir en poste des talents de premier ordre. Nous cherchons à intégrer de solides pratiques relatives à la durabilité dans l'ensemble de nos activités, ce qui contribue à l'atteinte de notre objectif d'avoir une incidence positive sur les collectivités et l'environnement dans lesquels nous exerçons nos activités.

### Création de valeur

Nous créons de la valeur pour les actionnaires en augmentant le profil des bénéfices de notre entreprise de gestion d'actifs. Les entreprises de gestion d'actifs alternatifs comme la nôtre sont habituellement évaluées en fonction d'un multiple de leur bénéfice tiré des honoraires et de leurs produits en fonction du rendement. Par conséquent, nous créons de la valeur en augmentant le montant et la qualité du bénéfice tiré des honoraires et de l'intéressement aux plus-values, déduction faite des coûts connexes. Cette croissance est obtenue principalement en augmentant le montant des capitaux générant des honoraires que nous gérons, en gagnant des produits en fonction du rendement comme un intéressement aux plus-values grâce à de solides résultats de placement et en maintenant des marges d'exploitation concurrentielles.

Au 31 décembre 2023, nous avons des capitaux générant des honoraires de 457 G\$, dont une proportion de 86 % sont des capitaux à long terme ou perpétuels, ce qui confère une stabilité considérable à notre profil des bénéfices. Nous considérons que les capitaux générant des honoraires à long terme ou perpétuels sont les capitaux générant des honoraires liés à nos

fonds privés à long terme, lesquels sont habituellement engagés pour une période de dix ans et assortis de deux options de prolongation de un an, et les capitaux générant des honoraires liés à nos stratégies axées sur des instruments perpétuels, lesquels comprennent nos véhicules de capitaux permanents ainsi que les capitaux que nous gérons dans le cadre de nos stratégies de fonds privés perpétuels principaux et principaux plus. Nous cherchons à augmenter nos capitaux générant des honoraires en élargissant notre offre de produits actuelle et en mettant au point de nouvelles stratégies répondant aux besoins de nos clients en termes de placements. Nous visons également à approfondir nos relations institutionnelles actuelles et à en développer de nouvelles, ainsi qu'à accéder à de nouveaux canaux de distribution tels que les particuliers fortunés et les activités de vente au détail.

Au 31 décembre 2023, nous avons un bassin diversifié de plus de 2 300 clients, et ce nombre continue de croître. Notre canal de gestion privée de patrimoine continue également de croître et représente plus de 5 % des capitaux mobilisés. Nous avons une équipe spécialisée de plus de 100 personnes qui se concentre sur la distribution et le développement de produits destinés au canal de gestion privée de patrimoine.

De plus, nous faisons activement progresser de nouvelles stratégies de croissance, notamment en ce qui a trait à la transition énergétique, à l'assurance, aux placements sur le marché secondaire et à la technologie. Ces nouvelles initiatives, en plus de nos stratégies existantes, devraient avoir une incidence très importante sur notre trajectoire de croissance à long terme.

À mesure que nous faisons croître nos capitaux générant des honoraires, nous gagnons des honoraires de gestion de base supplémentaires. En soutien à cette croissance, nous agrandissons notre équipe de professionnels en placement et en gestion d'actifs. Nos coûts sont principalement liés à la rémunération des professionnels que nous employons, qui sont plus de 2 400 à l'échelle mondiale.

Lorsque nous investissons les capitaux de nos clients, nous cherchons à tirer profit de nos avantages concurrentiels pour acquérir des actifs réels de grande qualité et des entreprises qui fournissent des services essentiels et qui constituent le fondement de l'économie mondiale. Nous nous servons de notre présence mondiale et de notre accès à des capitaux importants pour repérer d'intéressantes occasions de placement et tirons profit de notre vaste expertise opérationnelle pour souscrire des placements et créer de la valeur tout le temps que nous sommes propriétaires. Notre objectif consiste à offrir des rendements de placement supérieurs à nos clients, et la réussite à ce chapitre devrait se traduire par la croissance de l'intéressement aux plus-values réalisé au fil du temps.

Nous générons un important bénéfice distribuable, notre principale mesure de la performance financière. Le bénéfice distribuable du gestionnaire représente notre quote-part du bénéfice distribuable de la société de gestion d'actifs, moins les frais généraux et administratifs, mais excluant les coûts liés à la rémunération fondée sur des actions, du gestionnaire. Le gestionnaire a l'intention de verser environ 90 % de son bénéfice distribuable aux actionnaires chaque trimestre et de réinvestir le solde dans les activités.

Nous surveillons également les marchés au sens large et repérons parfois des occasions de placement intéressantes et stratégiques qui peuvent éventuellement compléter nos activités existantes. Nous nous attendons à ce que les acquisitions nous permettent de prendre immédiatement de l'expansion au sein d'une nouvelle catégorie d'actifs ou nous donnent accès à de nouveaux canaux de distribution. Le partenariat que nous avons formé avec Oaktree en 2019 et qui nous a permis d'accroître les capacités que nous offrons à nos clients et de nous positionner de façon plus efficace tout au long des cycles du marché constitue un bon exemple de l'application de cette stratégie. De telles acquisitions peuvent se produire à l'occasion si elles sont profitables pour notre entreprise, intéressantes pour nos clients et relatives pour nos actionnaires.

### **Avantages concurrentiels**

Nous cherchons à tirer parti des quatre avantages concurrentiels distincts suivants, qui nous permettent de repérer et d'acquérir de manière constante des actifs de haute qualité et de dégager une valeur importante des actifs dans lesquels nous investissons et que nous exploitons au nom de nos clients.

### **Grande envergure**

Au 31 décembre 2023, nous avons des actifs sous gestion d'environ 916 G\$ et des capitaux générant des honoraires d'environ 457 G\$. Nous offrons à nos investisseurs un vaste portefeuille de fonds privés assortis de mandats mondiaux et de stratégies diversifiées. Notre accès à un capital souple considérable, qui est amplifié par notre relation avec la Société, nous permet de réaliser des transactions que d'autres joueurs ne peuvent envisager.

### **Expertise opérationnelle**

Nous bénéficions du soutien d'environ 240 000 employés qui travaillent au sein des entreprises que nous gérons à l'échelle mondiale et qui contribuent à maximiser la valeur et les flux de trésorerie de nos actifs gérés. Nous sommes d'avis qu'il est essentiel de posséder une solide expérience en matière d'exploitation afin de maximiser l'efficacité et la productivité et, ultimement, les rendements. Pour ce faire, nous misons sur une culture axée sur le long terme, l'harmonisation des intérêts et la collaboration par l'intermédiaire des personnes que nous recrutons, notre philosophie en matière de rémunération et notre philosophie d'exploitation. Cette expertise opérationnelle issue de nos racines à titre de propriétaire-exploitant se révèle d'une valeur inestimable au moment de conclure des acquisitions et de mettre en œuvre des projets d'aménagement et d'investissement créateurs de valeur.

### **Présence mondiale**

Nous investissons au nom de nos clients dans plus de 30 pays répartis sur cinq continents. Nous sommes d'avis que notre présence mondiale nous permet de nous diversifier et de repérer une vaste gamme d'occasions. Nous pouvons investir là où les capitaux se font rares et nous sommes d'avis que notre taille nous permet de réagir rapidement et de saisir de multiples occasions sur différents marchés. Notre présence mondiale nous permet aussi d'exploiter nos actifs de manière plus efficace : nous sommes d'avis qu'une forte présence sur le terrain est essentielle pour exercer nos activités avec succès dans la majorité de nos marchés, et bon nombre de nos entreprises sont véritablement locales. De plus, la combinaison de notre forte présence locale et de notre présence mondiale permet le maintien de nos relations mondiales et de nos pratiques d'exploitation d'un marché à l'autre pour améliorer les rendements.

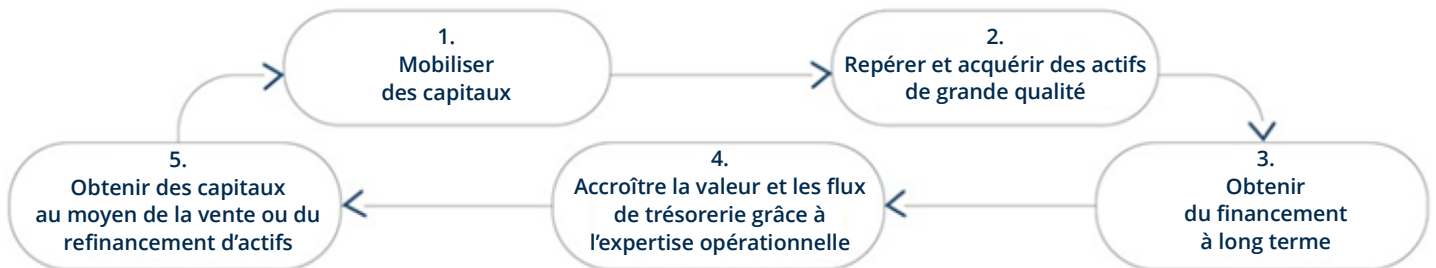
### **L'écosystème de Brookfield**

Les données uniques que nous tirons de l'interconnectivité entre notre portefeuille d'une valeur de plus de 900 G\$, nos partenariats mondiaux et notre point de vue privilégié sur les flux de capitaux à l'échelle mondiale nous aident à repérer les thèmes et les tendances en matière d'investissement, des occasions de créer de la valeur et des occasions de placement attrayantes. Cet avantage concurrentiel nous a permis de nous tailler une place de premier plan dans des catégories d'actifs très convoités et d'offrir de solides rendements sur les placements à nos clients, tous cycles économiques confondus.

### **Processus de placement**

#### **Notre processus de placement mène à la création de valeur**

Notre capacité à augmenter nos capitaux générant des honoraires et à générer un intéressement aux plus-values, deux facteurs qui contribuent à la croissance de nos flux de trésorerie et créent de la valeur pour nos actionnaires, est tributaire des solides rendements que nous dégagons sur les placements effectués pour le compte de nos clients.



### ***1. Mobiliser des capitaux***

En tant que gestionnaire d'actifs, nous entamons le cycle de placement en créant de nouveaux fonds et d'autres produits de placement pour nos clients, ce qui nous fournit des capitaux à investir, sur lesquels nous gagnons des honoraires de gestion de base, des distributions incitatives et des revenus en fonction du rendement, comme un intéressement aux plus-values. Par conséquent, nous créons de la valeur en augmentant le montant de nos capitaux générant des honoraires et en obtenant un rendement solide sur les placements, ce qui donne lieu à une croissance des capitaux générant des honoraires et à une hausse des flux de trésorerie.

### ***2. Repérer et acquérir des actifs de grande qualité***

Nous avons adopté une approche fondée sur la valeur pour investir et attribuer les capitaux. Nous croyons que notre approche disciplinée, notre présence mondiale et notre expertise opérationnelle nous permettent d'accéder à une vaste gamme d'occasions, d'investir dans des valeurs attrayantes et de générer des rendements supérieurs ajustés en fonction du risque pour nos clients. Nous tirons aussi parti de notre expertise considérable en ce qui a trait à la mise en œuvre de restructurations du capital, de transformations des activités et d'importants projets d'aménagement et d'investissement, ce qui nous donne des occasions supplémentaires d'investir des capitaux.

### ***3. Obtenir du financement à long terme***

Nous finançons les placements que nous effectuons au nom de nos clients en misant principalement sur du financement à long terme de première qualité et distinct pour chaque actif, en limitant autant que possible le droit de recours. Cette approche en matière de financement nous procure une importante stabilité, améliore notre capacité à résister aux ralentissements financiers et permet à nos équipes de direction de mettre l'accent sur les activités et sur d'autres projets de croissance.

### ***4. Accroître la valeur et les flux de trésorerie grâce à l'expertise opérationnelle***

Nous utilisons nos capacités en matière d'exploitation pour accroître la valeur des actifs liés à nos gammes de produits ainsi que les flux de trésorerie qu'ils génèrent pour aider à protéger le capital de nos clients dans des conditions défavorables. La combinaison de notre expertise opérationnelle, de nos capacités en matière d'aménagement et d'un financement efficace nous permet de réaliser le plein potentiel de création de valeur d'un placement; selon nous, il s'agit de l'un de nos avantages concurrentiels les plus importants.

### ***5. Obtenir des capitaux au moyen de la vente ou du refinancement d'actifs***

Nous surveillons activement les occasions de vendre ou de refinancer les actifs pour générer un produit pour nos investisseurs. Nous remboursons aux investisseurs les capitaux générés par nos fonds à durée de vie limitée, et dans le cas de nos fonds perpétuels, nous réinvestissons les capitaux pour améliorer les rendements. Souvent, le remboursement des capitaux provenant des fonds privés met fin au processus de placement, fixe les rendements pour les investisseurs et donne lieu à un revenu en fonction du rendement.

## **Produits et stratégies principales**

Nos produits se classent dans l'une des trois catégories suivantes : i) fonds privés à long terme, ii) véhicules de capitaux permanents et stratégies axées sur des instruments perpétuels, et iii) stratégies axées sur des instruments liquides. Ces produits sont investis dans cinq stratégies principales : i) énergie renouvelable et transition énergétique, ii) infrastructures, iii) capital-investissement, iv) immobilier, et v) crédit et autres.

### ***Énergie renouvelable et transition énergétique***

#### ***Aperçu***

- Nous sommes un chef de file mondial en matière de gestion de placements dans le secteur de l'énergie renouvelable et de la transition énergétique, et nos actifs sous gestion s'établissaient à 102 G\$ au 31 décembre 2023.

- L'énergie propre joue un rôle complémentaire unique dans l'atteinte des objectifs mondiaux en matière de carboneutralité, d'énergie à faible coût et de sécurité énergétique. Nous sommes d'avis que la croissance de la demande d'énergie à faibles émissions de carbone à l'échelle mondiale, en particulier celle des entreprises acheteuses, continuera de nous procurer des occasions de croissance dans les années à venir. Le contexte de placement en matière d'énergie renouvelable et de transition énergétique demeure favorable, et nous prévoyons continuer de faire progresser nos importants projets d'énergie renouvelable et de transition énergétique pour le compte de nos clients et de nos actifs gérés.
- Nous comptons environ 140 professionnels en placements et en gestion d'actifs à l'échelle mondiale qui se consacrent à la mise en œuvre de notre stratégie en matière d'énergie renouvelable et de transition énergétique, avec l'appui d'environ 19 200 employés au sein des entreprises d'exploitation que nous gérons dans le secteur de l'énergie renouvelable et de la transition énergétique. Notre vaste expérience et nos connaissances dans ce secteur nous permettent d'être un chef de file dans toutes les principales technologies grâce à nos capacités d'exploitation et de développement approfondies.

### *Nos produits*

#### *Fonds privés à long terme*

- Le BGTF est notre série de fonds vedettes liés à la transition énergétique axés sur les placements visant à accélérer la transition mondiale vers une économie carboneutre. Ce produit vise à aider les entreprises de services publics, d'énergie et industrielles à réduire les émissions de dioxyde de carbone, à accroître les niveaux de production d'énergie à faible teneur en carbone et d'énergie renouvelable et à promouvoir des solutions durables.

#### *Véhicules de capitaux permanents et stratégies axées sur des instruments perpétuels*

- Nous gérons également BEP, l'une des plus importantes plateformes d'énergie renouvelable cotées en bourse au monde, qui est inscrite à la cote de la NYSE et de la TSX et dont la capitalisation boursière était de plus de 17,9 G\$ au 31 décembre 2023.

Pour l'ensemble de nos produits liés à l'énergie renouvelable et à la transition énergétique, nous avons investi, au nom de nos clients, dans les éléments suivants :

- des activités liées à l'hydroélectricité, par l'intermédiaire de réseaux hydrographiques et d'installations qui fournissent de l'électricité et qui ont des capacités de stabilisation du réseau;
- des activités liées à l'énergie éolienne qui utilisent des turbines pour produire de l'électricité;
- des parcs solaires commerciaux qui exploitent l'énergie solaire pour produire de l'électricité;
- la production d'énergie décentralisée et le stockage de celle-ci par l'intermédiaire d'installations de production à petite échelle pouvant être mises en place localement, ainsi que des installations de stockage par pompage;
- des solutions durables, notamment le gaz naturel renouvelable, la capture et le stockage du carbone, le recyclage, la biomasse de cogénération, les services nucléaires et la transformation de l'énergie.

### *Infrastructures*

#### *Aperçu*

- Nous sommes l'un des plus importants gestionnaires de placements dans le secteur des infrastructures à l'échelle mondiale, avec des actifs sous gestion de 191 G\$ au 31 décembre 2023.
- Nous nous concentrons sur l'acquisition, pour le compte de nos clients, d'entreprises de grande qualité qui fournissent divers biens et services essentiels dans les secteurs des services publics, du transport et des



infrastructures de données ainsi que dans le secteur médian. Nous collaborons étroitement avec les équipes de direction pour assurer le succès à long terme grâce à des améliorations opérationnelles et autres.

- Nous comptons environ 240 professionnels en placements et en gestion d'actifs à l'échelle mondiale qui se consacrent à la mise en œuvre de notre stratégie en matière d'infrastructures, avec l'appui d'environ 53 400 employés au sein des entreprises d'exploitation que nous gérons dans le secteur des infrastructures.

#### *Nos produits*

##### *Fonds privés à long terme*

- BIF est notre série de fonds vedettes liés aux infrastructures. Dans le cadre de cette offre de produits, nous investissons, pour le compte de nos clients, dans des actifs d'infrastructures de grande qualité en fonction de la valeur qu'ils procurent, et nous cherchons à créer de la valeur tout au long du cycle de vie des placements en utilisant notre approche axée sur les activités.
- Brookfield Infrastructure Debt est notre série de fonds de titres de créance liés aux infrastructures, qui investit, au nom de nos clients, dans des financements mezzanine liés à des actifs d'infrastructures de base de grande qualité.

##### *Véhicules de capitaux permanents et stratégies axées sur des instruments perpétuels*

- Nous gérons BIP, l'une des plus importantes plateformes cotées mondiales axées strictement sur le secteur des infrastructures, qui est inscrite à la cote de la NYSE et de la TSX, et dont la capitalisation boursière était de 25,6 G\$ au 31 décembre 2023. Dans le cadre de cette offre de produits, nous investissons, au nom de nos clients, dans des actifs de grande qualité et de longue durée qui fournissent des produits et des services essentiels à l'économie mondiale.
- Nous gérons également Brookfield Super-Core Infrastructure Partners, notre stratégie de fonds privés perpétuels liés aux infrastructures. Dans le cadre de cette offre de produits, nous investissons, pour le compte de nos clients, dans des actifs d'infrastructures de base dans des marchés développés, en mettant l'accent sur le rendement, la diversification et la protection contre l'inflation.
- Nous gérons également BII, une stratégie axée sur les produits d'infrastructures semi-liquides, qui offre aux investisseurs en gestion privée un accès à notre plateforme d'infrastructure de premier ordre.

Les investissements dans les infrastructures que nous gérons offrent à nos clients une exposition diversifiée à des entreprises rares et de grande qualité qui bénéficient d'importantes barrières à l'entrée et qui fournissent des biens et des services essentiels. Par l'intermédiaire des divers produits décrits précédemment, nous avons investi dans les éléments suivants :

- des entreprises dont les activités sont contractuelles ou réglementées et qui génèrent un rendement de l'actif, y compris des raccordements d'électricité et de gaz, des gazoducs et des lignes de transport d'électricité;
- des systèmes de transport de fret, de marchandises et de passagers, y compris des activités ferroviaires, des autoroutes à péage, des terminaux et des installations d'exportation;
- des actifs qui gèrent le transport et le stockage des marchandises d'une source d'approvisionnement à un centre de demande, y compris des gazoducs de transport, des usines de traitement du gaz naturel et des installations de stockage du gaz naturel;
- des entreprises qui fournissent des services et des infrastructures essentiels pour transmettre et stocker des données à l'échelle mondiale, y compris des tours de télécommunications et des sites actifs installés sur des toits, des câbles à fibres optiques et des centres de données.

## *Immobilier*

### *Aperçu*

- Nous sommes l'un des plus importants gestionnaires de placements dans le secteur de l'immobilier à l'échelle mondiale, avec des actifs sous gestion de plus de 276 G\$ au 31 décembre 2023.
- Nous investissons, pour le compte de nos clients, dans des immeubles emblématiques au sein des marchés les plus dynamiques du monde, afin de générer des distributions stables et croissantes pour nos investisseurs tout en les protégeant contre les risques de baisse.
- Nous comptons environ 660 professionnels en placements et en gestion d'actifs qui se consacrent à la réalisation de rendements supérieurs dans l'ensemble de nos stratégies en matière d'immobilier, avec l'appui d'environ 29 400 employés au sein des entreprises d'exploitation que nous gérons dans le secteur immobilier.

### *Nos produits*

#### *Fonds privés à long terme*

- BSREP est notre série de fonds vedettes axés sur les occasions dans le secteur de l'immobilier. Par l'intermédiaire de cette série, nous investissons, au nom de nos clients, dans des biens immobiliers de grande qualité dans divers secteurs et régions à l'échelle mondiale en mettant l'accent sur les actifs importants, complexes ou en difficulté, les transformations des activités et les restructurations du capital.
- Notre série de fonds de titres de créance immobiliers commerciaux, Brookfield Real Estate Finance Fund, cible les placements dans des transactions, principalement aux États-Unis, qui sont de rang supérieur à celui des titres de capitaux propres traditionnels et de rang inférieur aux prêts hypothécaires de premier rang ou aux titres de créance de sociétés de première qualité.
- Nous gérons une stratégie de placements immobiliers sur le marché secondaire, Brookfield Real Estate Secondaries, en mettant l'accent sur l'offre de solutions de liquidité à d'autres commandités dans le secteur de l'immobilier.

#### *Véhicules de capitaux permanents et stratégies axées sur des instruments perpétuels*

- Au 31 décembre 2023, nous gérons des capitaux générant des honoraires de 18 G\$ dans Brookfield Property Group (« **BPG** »), que nous investissons, au nom de la Société, directement dans des actifs immobiliers ou par l'intermédiaire de nos fonds privés immobiliers. BPG détient, exploite et aménage des immeubles emblématiques dans les marchés les plus dynamiques du monde, possédant un portefeuille mondial d'immeubles de bureaux, d'immeubles de commerce de détail, d'immeubles résidentiels, d'actifs de logistique, de biens hôteliers, de terrains et d'habitations, de biens à bail hypernet, de maisons préfabriquées et de résidences pour étudiants sur cinq continents.
- Nous gérons également des capitaux dans le cadre de notre stratégie de fonds privés perpétuels immobiliers, Brookfield Premier Real Estate Partners (« **BPREP** »). Il s'agit d'une stratégie principale plus qui investit dans des actifs immobiliers stabilisés de grande qualité situés principalement aux États-Unis et qui met l'accent sur les immeubles de bureaux, les immeubles de commerce de détail, les immeubles résidentiels et les actifs de logistique. Nous avons également mis en œuvre deux stratégies régionales de BPREP axées spécifiquement sur les placements en Australie et en Europe.
- Nous gérons des capitaux dans le cadre de notre stratégie axée sur des titres de créance immobiliers perpétuels, Brookfield Senior Mezzanine Real Estate Finance Fund. Nous cherchons à créer, à acquérir et à gérer activement des placements dans des titres de créance de premier rang liés à des biens immobiliers commerciaux aux États-Unis dans le cadre de cette stratégie.

- Nous gérons également une FPI non cotée, Brookfield Real Estate Income Trust, une stratégie axée sur les produits semi-liquides destinés plus particulièrement à la gestion privée de patrimoine. Cette stratégie investit dans des biens productifs de grande qualité à l'échelle mondiale au moyen de titres de capitaux propres ou de titres de créance liés à l'immobilier.

Par l'intermédiaire des divers produits décrits précédemment, nous avons investi dans de multiples catégories d'actifs, dont les suivantes :

- des immeubles de bureaux situés dans des grandes villes carrefours aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Australie, au Brésil et en Inde;
- des immeubles de commerce de détail de haute qualité qui sont des lieux de rassemblement centraux pour les collectivités qu'ils desservent et qui combinent le magasinage, la restauration, le divertissement et d'autres activités;
- des biens hôteliers axés sur les loisirs et des hôtels offrant une gamme de services complète dans des marchés comportant des barrières élevées en Amérique du Nord, au Royaume-Uni et en Australie;
- des actifs de grande qualité à fort potentiel opérationnel dans les catégories des immeubles résidentiels, des logements alternatifs, des sciences de la vie et de la logistique, et ce, à l'échelle mondiale.

### *Capital-investissement*

#### *Aperçu*

- Nous sommes un chef de file en matière de gestion de capital-investissement, et nos actifs sous gestion s'établissaient à 130 G\$ au 31 décembre 2023.
- Nous nous concentrons sur des entreprises de grande qualité qui fournissent divers produits et services essentiels dans les secteurs des services commerciaux et des activités industrielles. Nous collaborons étroitement avec les équipes de direction pour assurer le succès à long terme grâce à des améliorations opérationnelles et autres.
- Nous comptons environ 280 professionnels en placements et en gestion d'actifs à l'échelle mondiale qui se consacrent à la mise en œuvre de notre stratégie en matière de capital-investissement, avec l'appui d'environ 133 700 employés au sein des entreprises d'exploitation que nous gérons.

#### *Nos produits*

##### *Fonds privés à long terme*

- Notre série de fonds vedettes mondiaux axés sur les occasions, Brookfield Capital Partners (« **BCP** »), est notre principale gamme de produits de capital-investissement. Cette série de fonds met l'accent sur la propriété et l'exploitation d'entreprises qui profitent d'une position concurrentielle solide, qui ont des barrières à l'entrée élevées et qui offrent des produits et des services essentiels. Nous visons à créer de la valeur en accroissant les flux de trésorerie de nos entreprises, en améliorant les stratégies et l'exécution et en réinvestissant au moment opportun les capitaux générés par les activités et les cessions réalisées au sein de nos activités existantes.
- Notre stratégie axée sur les placements spéciaux, Brookfield Special Investments, met l'accent sur les importants placements structurés ne donnant pas le contrôle. Cette stratégie tire parti des occasions de transaction qui ne correspondent pas à notre série de fonds vedettes de capital-investissement traditionnels axés sur le contrôle. Ces transactions pourraient comprendre des restructurations du capital ou des capitaux de croissance stratégiques, grâce auxquels nous nous attendons à générer des rendements semblables à ceux des titres de capitaux propres tout en assurant une protection en cas d'éventuelle baisse grâce à des rendements contractuels.

- Notre stratégie axée sur le capital de croissance, Brookfield Growth, met l'accent sur l'investissement dans des sociétés de technologie en phase de croissance qui entourent notre écosystème plus vaste d'actifs gérés.
- Notre stratégie axée sur les placements sur le marché secondaire, Brookfield Sponsor Solutions, offre des solutions fondées sur le capital sur mesure à des sociétés parrainées qui se trouvent à un tournant en matière de croissance.

#### *Véhicules de capitaux permanents et stratégies axées sur des instruments perpétuels*

- Nous gérons BBU, une société mondiale de services commerciaux et d'activités industrielles cotée en bourse, qui détient et exploite des fournisseurs de produits et services essentiels de premier plan. BBU est inscrite à la cote de la NYSE et de la TSX, et sa capitalisation boursière était de 4,7 G\$ au 31 décembre 2023.

Nos véhicules de capital-investissement acquièrent des entreprises de grande qualité à l'échelle mondiale. Ce vaste mandat de placement nous donne la souplesse nécessaire pour investir au nom de nos clients dans de multiples secteurs, sous de nombreuses formes. Par l'intermédiaire des divers produits décrits précédemment, nous avons investi au nom de nos clients dans les éléments suivants :

- des fournisseurs de services de premier plan desservant des actifs d'infrastructures de grande envergure, notamment un fournisseur de premier plan de services d'accès aux travaux, des services de location de bâtiments modulaires et un fournisseur mondial de premier plan de solutions technologiques et de services de loterie;
- des entreprises du secteur industriel dont les activités sont intenses sur le plan opérationnel et qui tirent parti d'une position concurrentielle solide, notamment un fournisseur mondial de technologies de batteries d'automobiles utilisant des technologies évoluées de premier plan, une société privée d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées de premier plan au Brésil, et un fabricant de premier plan de composants de haute technologie pour les fournisseurs de remorques de manutention et autre matériel de remorquage, entre autres;
- des fournisseurs de services essentiels, y compris le plus important assureur de prêts hypothécaires résidentiels du secteur privé au Canada et un fournisseur de premier plan de services technologiques et de solutions logicielles pour les concessionnaires automobiles.

#### **Crédit et autres**

##### *Aperçu*

- Grâce au partenariat que nous avons mis en place avec Oaktree en 2019, nous nous sommes établis en tant que chef de file parmi les gestionnaires de placements mondiaux spécialisés dans les placements en instruments de crédit alternatifs. Au 31 décembre 2023, notre participation dans Oaktree était d'environ 68 %. Oaktree est l'une des franchises de crédit de premier ordre à l'échelle mondiale et un expert en matière d'investissement dans l'ensemble de la structure du capital, qui met l'accent sur une approche de placement axée sur les occasions et sur la valeur et dont les risques sont contrôlés.
- Nous offrons l'une des plus vastes gammes d'instruments de crédit alternatifs à l'heure actuelle, avec des capitaux générant des honoraires de 164 G\$ au 31 décembre 2023, et comptons sur une équipe de professionnels en placement chevronnés partout dans le monde.

##### *Nos produits*

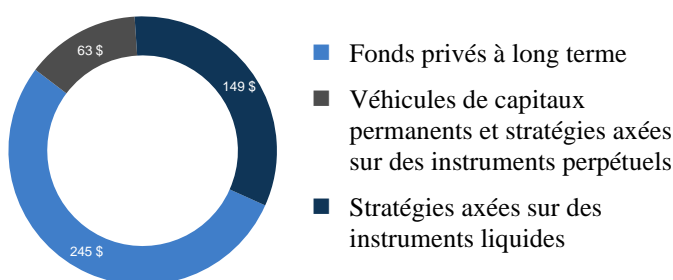
- Nos stratégies de fonds de crédit consistent à investir dans des instruments liquides et illiquides, directement auprès d'emprunteurs et sur les marchés publics. Nous nous concentrons principalement sur les titres de créance assortis ou non de notations émis par des émetteurs de qualité inférieure dans des marchés développés et émergents, et nous investissons dans un éventail d'instruments de crédit privé, d'obligations à rendement élevé, de titres convertibles, de prêts à effet de levier, d'instruments de crédit structurés et d'instruments de crédit axé sur les occasions.

- La stratégie de fonds vedettes de crédit, la série de fonds axés sur les occasions mondiales, vise à générer des produits et une appréciation du capital à long terme en investissant dans des prêts privés à d'importantes sociétés détenues par des investisseurs de capital-investissement en misant sur la protection contre les pertes au moyen de l'achat de droits sur des actifs à des prix très bas. Nous visons à réaliser des gains substantiels en participant activement à des restructurations afin de rétablir la viabilité financière d'entreprises et à créer de la valeur à chaque étape du processus de placement.
- Oaktree Lending Partners (« **OLP** »), la stratégie de fonds de crédit récemment lancée, qui vise à générer des produits à court terme et une appréciation du capital à long terme en investissant dans des prêts privés à d'importantes sociétés détenues par des investisseurs de capital-investissement aux États-Unis. Nous cherchons à constituer un portefeuille diversifié de prêts garantis de premier rang à des sociétés arrivées à maturité, qui cherchent à effectuer des rachats ou qui ont atteint un stade de croissance avancé (principalement des entreprises du secteur des sciences de la vie), et ce, dans tous les domaines.
- Nos autres stratégies comprennent notre entreprise de solutions d'assurance, une entreprise de solutions fondées sur le capital de premier plan qui fournit des services d'assurance et de réassurance aux particuliers et aux institutions. Cette entreprise gère le capital lié aux polices et l'investit dans l'ensemble des stratégies de fonds de crédit axées sur des instruments liquides, des prêts directs et des fonds privés.
- Nos stratégies comprennent également notre division responsable des titres cotés en bourse, Public Securities Group (« **PSG** ») (Groupe valeurs mobilières), qui gère les capitaux générant des honoraires associés à nos stratégies axées sur des instruments liquides. La division responsable des titres cotés en bourse sert les institutions et les particuliers qui cherchent à profiter des avantages en matière de placement que confèrent les actifs réels au moyen de stratégies activement gérées axées sur des titres de capitaux propres et des titres de créance cotés.

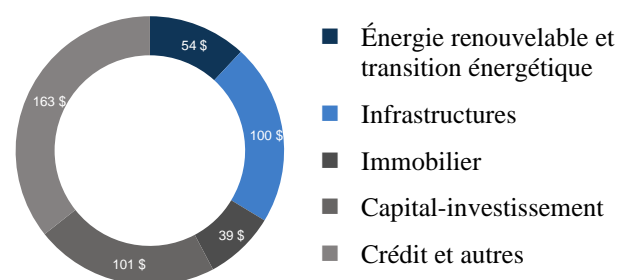
### Diversification des capitaux générant des honoraires

AU 31 DÉCEMBRE 2023 (EN MILLIARDS)

Par type de fonds



Par branche d'activité



#### Fonds privés à long terme

Au 31 décembre 2023, nous gérons des capitaux générant des honoraires d'environ 245 G\$ dans le cadre d'une gamme diversifiée de fonds privés à long terme qui ciblent les rendements bruts des véhicules axés sur les occasions (plus de 20 %), à valeur ajoutée (15 % à 16 %), et principaux et principaux plus (9 % à 13 %). Ces fonds sont généralement à capital fixe et de longue durée, et sont généralement engagés pour une période de dix ans et assortis de deux options de prorogation de un an.

Sur ces produits, nous gagnons :

- des honoraires de gestion de base diversifiés et à long terme, habituellement sur le capital engagé ou le capital investi, selon la nature du fonds et la période où en est le fonds dans son cycle de vie;

- des frais transactionnels et des honoraires liés aux services-conseils sur les capitaux de co-investissement que nous mobilisons et investissons conjointement avec nos fonds privés à long terme, lesquels varient en fonction des accords de transaction;
- un intéressement aux plus-values ou des honoraires en fonction du rendement, qui nous donnent droit à une partie des bénéfices liés aux fonds à condition que les investisseurs reçoivent un rendement privilégié minimal prescrit. L'intéressement aux plus-values est habituellement payé vers la fin de la durée d'un fonds, après le remboursement du capital aux investisseurs, et il peut être assujéti à une disposition de récupération jusqu'à ce que tous les placements aient été monétisés et qu'un rendement minimal des capitaux investis soit suffisamment assuré. La Société a le droit de recevoir 33,3 % de l'intéressement aux plus-values sur les nouveaux fonds établis par un promoteur de notre entreprise de gestion d'actifs, et elle conservera la totalité de l'intéressement aux plus-values gagné sur nos fonds existants arrivés à maturité.

#### *Véhicules de capitaux permanents et stratégies axées sur des instruments perpétuels*

Au 31 décembre 2023, nous gérons des capitaux générant des honoraires d'environ 149 G\$ dans le cadre de nos véhicules de capitaux permanents et de nos fonds privés perpétuels principaux et principaux plus.

Sur ces produits, nous gagnons :

- des honoraires de gestion de base perpétuels à long terme qui sont fondés sur la capitalisation boursière ou sur la valeur liquidative de nos véhicules de capitaux permanents et sur la valeur liquidative de nos fonds privés perpétuels;
- des honoraires sous forme de distributions incitatives stables provenant de BEP et de BIP, qui sont liés à la croissance des distributions en trésorerie payées aux investisseurs au-delà d'un seuil minimal prédéterminé. BEP et BIP affichent depuis longtemps une croissance annuelle des distributions dans leur fourchette cible de 5 % à 9 %;
- des honoraires en fonction du rendement de BBU fondés sur le rendement des parts supérieur au seuil prescrit, lequel n'est pas assujéti à une disposition de récupération, ainsi que sur l'intéressement aux plus-values sur nos fonds privés perpétuels.

#### *Stratégies axées sur des instruments liquides*

Au 31 décembre 2023, nous gérons des capitaux générant des honoraires d'environ 63 G\$ dans le cadre de nos stratégies axées sur des instruments liquides, ce qui comprend le capital que nous gérons pour le compte de nos fonds cotés en bourse et de nos comptes gérés séparément, en mettant l'accent sur les titres à revenu fixe et les titres de capitaux propres dans les secteurs de l'immobilier, des infrastructures et des ressources naturelles.

Sur ces produits, nous gagnons :

- des honoraires de gestion de base, calculés sur la base du capital engagé ou de la valeur liquidative des fonds;
- des produits en fonction du rendement fondés sur un rendement minimal prescrit.

## Gestion des risques

### Notre approche

<b>Mettre l'accent sur une culture de gestion des risques</b>	<b>Exécution partagée</b>	<b>Surveillance &amp; coordination</b>
Maintenir une culture de gestion des risques efficace afin d'harmoniser notre stratégie d'affaires et nos activités avec notre appétit pour le risque.	Les divisions et les groupes fonctionnels sont principalement responsables d'identifier et de gérer les risques associés à leurs activités.	Approche et pratiques uniformes dans l'ensemble des divisions et des groupes fonctionnels et gestion coordonnée des risques communs.

Gérer les risques est une partie intégrante essentielle de nos activités. Nous avons une approche de gestion des risques bien établie, proactive et disciplinée qui est fondée sur des méthodes d'exploitation claires et sur une culture de gestion des risques solide. Nous nous assurons d'avoir la capacité et la résilience nécessaires pour réagir aux environnements changeants en évaluant tant les risques actuels que les risques émergents. Nous respectons un cadre et une méthodologie de gestion des risques solides conçus pour permettre une gestion globale et cohérente des risques dans l'ensemble de l'organisation. Nous utilisons un processus complet et intégré d'évaluation des risques pour identifier et évaluer les secteurs de risque de l'entreprise, qui comprennent le capital humain, les changements climatiques, la situation de trésorerie, les perturbations, la conformité à la réglementation et d'autres risques stratégiques, financiers et opérationnels. Les approches de gestion et d'atténuation sont adaptées aux zones de risque spécifiques et sont exécutées par les divisions et les groupes fonctionnels pour leurs activités et domaines de responsabilité, avec une coordination et une surveillance appropriées par l'entremise de processus de surveillance et de production de rapports.

### Employés

Une équipe de plus de 2 400 professionnels en placements et en gestion d'actifs, y compris les responsables de nos principales stratégies de placement et des différentes activités du siège social, est au cœur de nos activités. Environ 200 de ces professionnels sont employés par le gestionnaire, et le reste est à l'emploi de la société de gestion d'actifs et de ses filiales. Le gestionnaire fournit les services de nos employés à la société de gestion d'actifs sur la base du recouvrement des coûts en vertu de la convention de services de gestion d'actifs (au sens donné à ce terme ci-après). Notre approche à long terme à l'égard de nos activités influence tout ce que nous faisons, y compris comment nous prenons des décisions de placement, comment nous soutenons et surveillons nos activités, et comment nous formons et rémunérons nos employés. Nos programmes de rémunération prévoient qu'une part importante de la rémunération versée à nos employés est liée aux résultats de placement. L'importance que nous accordons à la promotion de la collaboration nous permet de tirer parti d'un ensemble diversifié de compétences et d'expériences. Nos processus de gestion des talents et notre approche en matière de rémunération à long terme favorisent la collaboration, ce qui se manifeste notamment dans le partage de l'expertise et l'échange de pratiques exemplaires par l'entremise de canaux officiels et informels, ainsi que dans l'établissement de relations et le développement des capacités par l'entremise de détachements et de transferts d'employés.

Nous avons formé dans chacune de nos régions clés un groupe de professionnels spécialisés en exploitation qui possèdent une vaste expérience en matière de gestion d'entreprises. Nous jouons un rôle actif dans l'amélioration du rendement des actifs et des entreprises que nous acquérons. Par conséquent, notre équipe responsable de l'exploitation est entièrement intégrée, ce qui signifie que nos professionnels de l'exploitation collaborent avec notre équipe de placement chevronnée pour assurer le bon déroulement des activités, du contrôle diligent à l'exécution de notre plan d'affaires, jusqu'à la phase de monétisation d'un placement. L'équipe travaille en étroite collaboration avec la haute direction des sociétés dans lesquelles nous investissons afin d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures d'amélioration qui nous permettent d'augmenter les flux de trésorerie et le rendement du capital. Bien que les occasions d'amélioration puissent différer d'un actif à l'autre et d'une entreprise à l'autre, elles impliquent généralement une combinaison de repositionnement stratégique, de concentration sur l'excellence opérationnelle et d'exécution commerciale améliorée.

Nous reconnaissons que les gens sont le moteur de notre réussite, de sorte que l'embauche, le perfectionnement et le maintien en poste de nos employés sont des priorités absolues. Pour ce faire, nous nous assurons de l'engagement continu de nos employés et nous leur offrons une vaste gamme d'occasions de développement à tous les échelons. Nous visons à créer un environnement qui repose sur des relations solides et qui favorise le perfectionnement de notre main-d'œuvre, et au sein duquel des personnes de divers horizons peuvent prospérer.

## CODE DE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE

Brookfield a établi un code de conduite et d'éthique (le « **code** »), qui définit la conduite attendue de nos administrateurs, dirigeants et employés, et de ceux de la société de gestion d'actifs, en ce qui concerne l'honnêteté, l'intégrité et la conformité à toutes les exigences légales et réglementaires. Le conseil d'administration du gestionnaire (le « **conseil d'administration** » ou le « **conseil** ») a approuvé le code le 9 mai 2023. Le code est disponible sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) et sur EDGAR à l'adresse [www.sec.gov/edgar](http://www.sec.gov/edgar), et il peut également être consulté sur notre site Web à l'adresse [www.brookfield.com](http://www.brookfield.com) sous « Investors/Brookfield Asset Management/Corporate Governance/Governance Documents ».

## CONTEXTE COMMERCIAL ET RISQUES

Nos activités de gestion d'actifs sont continuellement exposées à certains risques micro et macro-économiques qui peuvent avoir une incidence négative sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et la valeur de nos titres de capitaux propres. Pour plus d'informations sur les facteurs de risque liés au gestionnaire et aux activités de gestion d'actifs, il convient de se reporter à la rubrique « Informations sur le contexte commercial et les risques » figurant aux pages 48 à 76 de notre rapport de gestion, qui est intégré par renvoi dans la présente notice annuelle et est disponible sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) et sur EDGAR à l'adresse [www.sec.gov/edgar](http://www.sec.gov/edgar).

## DURABILITÉ

### La durabilité selon Brookfield

Notre stratégie en matière de durabilité vise à appuyer la résilience de l'entreprise et à créer de la valeur pour nos investisseurs et nos parties prenantes, maintenant et dans l'avenir. Nous gérons nos placements en combinant objectifs économiques et conscience sociale responsable. Cette stratégie s'inscrit dans notre philosophie de longue date, soit de mener des activités dans une perspective à long terme d'une manière durable et éthique. Elle exige également que nous exercions nos activités en respectant des principes et des pratiques solides en matière de durabilité, et que nous nous efforcions de les intégrer de façon disciplinée dans tout ce que nous faisons.

Bien que des principes de durabilité soient depuis longtemps intégrés à la façon dont nous gérons nos activités, cette approche a été officialisée dans les principes de durabilité de Brookfield en 2016 et est décrite dans notre politique mondiale de durabilité. Notre politique en matière de durabilité codifie notre engagement à l'égard de l'intégration de questions liées à la durabilité dans notre prise de décisions et nos activités de gestion d'actifs au quotidien. Cette politique est examinée annuellement et mise à jour régulièrement par les membres de la haute direction de Brookfield ainsi que par chacune des divisions de Brookfield. Notre politique en matière de durabilité décrit notre approche et repose sur les principes directeurs suivants :

### Atténuer l'incidence de nos activités sur l'environnement

- S'efforcer de réduire au minimum l'impact environnemental de nos activités et améliorer notre utilisation efficiente des ressources au fil du temps.
- Atteindre l'objectif de la carboneutralité d'ici 2050.



### **Chercher à assurer le bien-être et la sécurité des employés**

- Favoriser un milieu de travail positif fondé sur le respect des droits de la personne, la valorisation de la diversité et une politique de tolérance zéro à l'égard de la discrimination, de la violence ou du harcèlement en milieu de travail.
- Appliquer des pratiques de santé et de sécurité de haut niveau pour atteindre l'objectif d'éliminer les incidents graves liés à la sécurité.

### **Maintenir de bonnes pratiques de gouvernance**

- Respecter les normes d'éthique les plus élevées en exerçant des activités conformément à notre code.
- Maintenir de solides relations avec les parties prenantes grâce à la transparence et à la participation active.

### **Être une entreprise socialement responsable**

- Veiller à ce que les intérêts, la sécurité et le bien-être des collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités soient intégrés à nos décisions d'affaires.
- Favoriser la philanthropie et le bénévolat de nos employés.

### *Affiliations et partenariats liés à la durabilité*

En adhérant à des cadres et à des organismes axés sur la durabilité, nous continuons de participer activement aux discussions afin de faire progresser la sensibilisation à la durabilité dans les marchés privés et publics, et nous continuons d'améliorer nos rapports et nos protocoles en matière de durabilité conformément aux pratiques exemplaires en constante évolution. Voici quelques-uns des cadres et des organismes auxquels nous souscrivons :

- *Le projet Net Zero Asset Managers (le « projet NZAM »)* – Nous sommes signataires du projet NZAM depuis 2021 et nous nous sommes déterminés à atteindre la carboneutralité d'ici 2050, ce qui confirme notre engagement à l'égard de l'Accord de Paris.
- *Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (le « GIFCC »)* – Depuis 2021, nous soutenons le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, qui vise à guider les entreprises dans l'examen des effets des changements climatiques sur les décisions commerciales et financières, et nous présentons des rapports conformément aux recommandations de ce groupe.
- *Principes pour l'investissement responsable* – Nous sommes signataires des Principes pour l'investissement responsable depuis 2020, ce qui démontre que nous sommes depuis longtemps engagés envers l'investissement responsable et les pratiques exemplaires relatives à la durabilité.
- *IFRS Sustainability Alliance* – Nous sommes membres de l'IFRS Sustainability Alliance, un programme mondial établi pour favoriser la présentation d'informations en matière de comptabilité et de durabilité reconnues à l'échelle mondiale.
- *Groupe de travail lié aux gestionnaires d'actifs et aux propriétaires d'actifs de la Sustainable Markets Initiative* – Nous participons au groupe de travail lié aux gestionnaires d'actifs et aux propriétaires d'actifs de la Sustainable Markets Initiative depuis 2021. Ce groupe de travail recherche des façons évolutives pour aider les investisseurs institutionnels à affecter des capitaux à des solutions durables en tirant parti de l'expertise de chaque société membre.

### *Organisation et gouvernance axées sur la durabilité*

La mise en place de programmes de durabilité rigoureux dans l'ensemble de notre entreprise, de nos divisions et des sociétés sous-jacentes comprises dans notre portefeuille demeure une priorité. Nous comprenons qu'une bonne gouvernance est

essentielle à la durabilité des activités commerciales. La gouvernance des questions liées à la durabilité est intégrée au cadre de gouvernance global de Brookfield et est alignée sur notre approche en matière de gouvernance. Nous nous sommes engagés à appliquer des pratiques de gouvernance pour surveiller et superviser nos activités, y compris notre stratégie en matière de durabilité.

Notre conseil se concentre sur le maintien d'une gouvernance d'entreprise solide et sur la priorisation des intérêts de nos actionnaires et des autres parties prenantes. Il supervise nos activités et nos affaires, examine les progrès réalisés à l'égard des principales initiatives stratégiques et reçoit des rapports de progression et des rapports d'étape sur les initiatives de développement durable de la société tout au long de l'exercice.

Les programmes de durabilité de Brookfield sont supervisés par ses hauts dirigeants, y compris son chef de l'exploitation (gouvernance et gestion des risques), son chef des investissements axés sur la transition énergétique (décarbonation et investissement), son chef de la gestion de la durabilité et le chef des finances (présentation et évaluation des GES). Parallèlement à ce groupe, nos programmes de durabilité font l'objet d'une supervision de la part de hauts dirigeants au sein de chaque division, y compris le chef de la direction et le chef de la durabilité de chaque groupe. Étant donné que la durabilité couvre une vaste gamme de priorités de portées variées, nous croyons que les initiatives en matière de durabilité devraient être supervisées par les personnes les plus proches de chaque activité commerciale. Les chefs fonctionnels sont responsables de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des facteurs de durabilité pertinents dans leur secteur fonctionnel, comme la gestion des risques et les ressources humaines. Les chefs fonctionnels et les comités de gestion, comme le comité directeur en matière de carboneutralité et le comité de direction lié à la sécurité, réunissent l'expertise nécessaire pour assurer la gestion des principaux éléments liés à la durabilité, en veillant à l'application et à la coordination appropriées des approches dans l'ensemble de nos divisions et groupes fonctionnels. Des groupes de travail, tels que le groupe de travail sur la durabilité, le comité opérationnel en matière de carboneutralité et le groupe de travail sur la présentation de l'information financière sur la durabilité, qui se consacrent à des secteurs spécialisés dans le but de faire progresser les priorités clés de Brookfield, appuient nos chefs de programmes et nos comités de gestion. Nos professionnels et nos experts fonctionnels qui se concentrent sur les questions de durabilité travaillent avec nos chefs de programme, nos comités de gestion et nos groupes de travail pour mener des initiatives liées à la durabilité.

#### *Intégration de la durabilité dans le processus de placement*

Dans le cadre du contrôle diligent des placements, Brookfield cherche à évaluer les risques et les occasions liés à la durabilité et à en tenir compte dans le cadre du processus décisionnel global en matière de placement. Cette évaluation vise notamment à tirer parti des principales directives du secteur pour déterminer les facteurs de durabilité les plus susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière ou la performance opérationnelle des sociétés d'un secteur donné. Dans le cadre de notre protocole de contrôle diligent de la durabilité, Brookfield fournit des directives précises aux équipes de placement sur l'évaluation des risques liés aux changements climatiques, à la corruption, à la cybersécurité, à la santé et à la sécurité, aux droits de la personne et à l'esclavage moderne. Brookfield procède à un contrôle diligent plus approfondi si nécessaire, en collaborant avec des experts internes ou indépendants, au besoin.

Tous les placements doivent être approuvés par le comité de placement concerné. Les équipes de placement présentent au comité de placement les avantages de la transaction et les risques significatifs, les mesures d'atténuation et les occasions d'amélioration importantes, y compris à l'égard de la durabilité.

Dans le cadre de chaque acquisition<sup>1</sup>, les équipes de placement créent un plan d'intégration sur mesure incluant, entre autres, l'examen de questions significatives liées à la durabilité. Nous croyons qu'il existe une forte corrélation entre la gestion de ces considérations et l'amélioration des rendements des placements.

Conformément à notre approche de gestion, il incombe aux équipes de direction de chaque société comprise dans le portefeuille de gérer les occasions et les risques liés à la durabilité tout au long du cycle de vie d'un placement, avec l'appui de l'équipe de placement concernée au sein de Brookfield. Il est important de conjuguer la responsabilité et l'expertise

---

<sup>1</sup> Correspond aux placements sur lesquels Brookfield exerce un contrôle et une influence notable.

locales avec l'expérience et les connaissances de Brookfield en matière de placement et d'exploitation pour gérer un large éventail de types d'actifs dans l'ensemble des territoires couverts. Nous tirons parti de ces capacités pour collaborer à des initiatives en matière de durabilité, au besoin, afin de favoriser les pratiques exemplaires et de contribuer à toute mesure corrective. En ce qui a trait à la durabilité, nous encourageons, au besoin, les sociétés comprises dans notre portefeuille à organiser la formation du personnel concerné.

Les équipes de direction présentent régulièrement des rapports à leurs conseils d'administration respectifs, tant sur le plan financier que sur celui de l'exploitation, y compris des indicateurs de rendement clés qui tiennent compte de facteurs de durabilité importants, comme la santé et la sécurité, la gestion environnementale, la conformité aux exigences réglementaires et, de plus en plus, les émissions de GES.

En ce qui a trait aux placements dans lesquels Brookfield détient une participation ne donnant pas le contrôle ou dont elle est créancier, ou dans d'autres circonstances où elle n'a pas la capacité d'exercer une influence par l'intermédiaire de ses droits contractuels, Brookfield surveille activement le rendement de ses placements et, le cas échéant, applique ses pratiques de gestion afin de favoriser des résultats en matière de durabilité qui cadrent avec l'approche qu'elle préconise.

Lorsque nous préparons un actif en vue de son dessaisissement, nous présentons le potentiel de création de valeur découlant de plusieurs facteurs différents, y compris les questions pertinentes en matière de durabilité. Nous préparons également, au besoin, des données qualitatives et quantitatives qui résument la performance du placement en ce qui a trait à la durabilité et qui fournissent une compréhension globale de la façon dont nous avons géré le placement au cours de la période de détention.

#### *Gestion et engagement*

La gestion est un élément important de notre stratégie de durabilité, et notre vision de celle-ci est conforme aux Principes pour l'investissement responsable. Nous cherchons à collaborer avec les sociétés comprises dans notre portefeuille et avec nos pairs du secteur afin d'aider à étayer et à améliorer nos stratégies et nos pratiques en matière de durabilité. Bien que la majorité de nos placements soient sur les marchés privés, nous utilisons nos lignes directrices relatives au vote par procuration lorsque cela est pertinent et nous veillons à ce que l'information que nous communiquons tienne compte de la façon dont nous intégrons les facteurs de durabilité dans notre processus de placement. Dans le cadre de la gestion de nos actifs, nous utilisons notre influence notable et nos capacités d'investissement et d'exploitation en collaboration avec les sociétés comprises dans notre portefeuille afin d'encourager de saines pratiques en matière de durabilité, qui sont essentielles à la résilience des entreprises, tout en cherchant à créer de la valeur à long terme pour nos investisseurs et nos parties prenantes. De plus, grâce à notre engagement continu auprès des sociétés comprises dans notre portefeuille, nous pouvons nous associer à celles-ci ou les soutenir afin de faciliter un dialogue constructif avec les parties prenantes externes dans le but d'influer positivement sur les normes ou les pratiques du secteur qui sont alignées sur nos principes de durabilité.

Nous présentons ci-après un sommaire de certaines des initiatives en matière de durabilité que nous avons entreprises en 2023.

### **Facteurs environnementaux**

L'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements demeurent des facteurs importants à prendre en considération pour notre entreprise. Brookfield est d'avis qu'elle peut contribuer de façon significative à la transition de l'économie mondiale vers la carboneutralité.

#### *Transparence accrue et alignement des pratiques sur les recommandations du GIFCC*

Depuis qu'elle a adhéré aux recommandations du GIFCC en 2021, Brookfield a réalisé des progrès en ce qui a trait à la conformité à ces recommandations relatives aux informations à fournir. Nous avons également mis en place un processus d'évaluation des risques climatiques afin de mieux comprendre les risques physiques et liés à la transition énergétique ainsi que le profil d'occasions dans l'ensemble de nos entreprises. Nous tirons parti des résultats de cette évaluation afin de repérer

les occasions d'amélioration en ce qui a trait à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces derniers, et nous continuons de travailler à l'intégration de ces considérations dans les activités de Brookfield.

#### *La décarbonation : soutenir la transition mondiale vers une économie carboneutre*

Nous reconnaissons que la transition vers une économie carboneutre prendra du temps et exigera l'harmonisation des politiques gouvernementales et des avancées technologiques. Nous entendons soutenir cet objectif en fournissant une expertise en matière d'exploitation et d'investissement afin de mettre en œuvre des stratégies pratiques de décarbonation qui prépareront les entreprises à l'économie future. Nous sommes également d'avis que la décarbonation est une stratégie importante d'atténuation du risque lié à la transition énergétique à long terme qui favorise la préservation et l'augmentation de la valeur.

Nous continuons de mettre l'accent sur notre approche en matière de durabilité, qui est au cœur de notre obligation fiduciaire de créer de la valeur à long terme pour nos investisseurs et nos parties prenantes, tout en gérant nos activités de façon responsable. Nous continuerons d'acheter des actifs et des entreprises à long terme qui peuvent générer des flux de trésorerie stables qui augmentent au fil du temps. Nous sommes d'avis que grâce à une gestion adéquate, y compris la préparation à un avenir privilégiant les faibles émissions de carbone, la valeur de ces actifs aura tendance à augmenter au fil du temps.

Nous mettons l'accent sur l'élaboration de processus fondamentaux visant à catalyser la décarbonation et nous continuerons de prendre des mesures dans l'ensemble de notre entreprise. Nous soutenons nos entreprises en partageant les pratiques exemplaires et les ressources, ainsi qu'en assurant un suivi régulier et systématique afin de comprendre notre progression.

#### *Projet Net Zero Asset Managers*

Brookfield est signataire du projet Net Zero Asset Managers, ce qui renforce sa détermination à soutenir la transition vers une économie carboneutre. Le projet NZAM regroupe des gestionnaires d'actifs internationaux qui s'engagent à viser l'atteinte de l'objectif de carboneutralité d'ici 2050.

Après avoir officialisé notre engagement envers l'objectif intermédiaire que nous avons établi en 2022, nous avons augmenté de 54 G\$ en 2023 notre cible au titre des actifs sous gestion, ce qui dépasse les exigences du projet NZAM. Notre nouvel objectif intermédiaire vise une réduction des émissions d'actifs sous gestion d'au moins 201 G\$ par rapport à l'exercice 2020, soit 50 %.

L'affectation de capital à des solutions climatiques fait partie intégrante de l'engagement de Brookfield envers la carboneutralité. Notre objectif intermédiaire relatif aux émissions vise les actifs de l'ensemble de nos entreprises, notamment celles dans les secteurs de l'énergie renouvelable et de la transition énergétique, des infrastructures, du capital-investissement et de l'immobilier. Pour fixer notre objectif intermédiaire, nous nous sommes concentrés sur les placements qui respectent les critères suivants :

- a. nous détenons le contrôle et exerçons ainsi suffisamment d'influence sur les résultats;
- b. il était possible de repérer et de mettre en œuvre des mesures applicables à court terme;
- c. nous avons déterminé que la valeur du placement devrait augmenter sur sa durée de vie.

Nous avons l'intention d'augmenter chaque année, ou aussi fréquemment que possible, la proportion d'actifs qui sera gérée en fonction de l'atteinte de la carboneutralité, pour en arriver, comme nous le souhaitons, à 100 % au fil du temps. Notre objectif intermédiaire d'atteinte de la carboneutralité comprend les émissions de portée 1 et de portée 2 des sociétés comprises dans le portefeuille de Brookfield.

Afin de favoriser notre progression vers l'atteinte de notre objectif de carboneutralité, nous avons mis l'accent, au cours du dernier exercice, sur la formation d'équipes et l'affectation de ressources additionnelles en vue de faciliter la création de plans de décarbonation crédibles pour la totalité de nos actifs sous gestion. Ce travail nous amène à axer nos efforts en vue de l'atteinte de la carboneutralité sur les placements les plus susceptibles de donner des résultats significatifs.

En plus du travail que nous effectuons avec nos actifs existants, nous avons lancé il y a deux ans le BGTF I, le premier d'une série de fonds axés sur notre stratégie de transition énergétique visant à accélérer la transition vers une économie carboneutre en catalysant la progression des entreprises vers la carboneutralité, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. Lancé en 2023, BGTF II suivra la stratégie de son prédécesseur et investira dans le développement de nouvelles capacités en matière d'énergie propre, dans l'expansion de solutions durables et dans la fourniture de capitaux visant à transformer les entreprises dans les secteurs à forte intensité de carbone. À la COP28, Brookfield et Altéra ont annoncé la création d'un fonds de transition catalytique de plusieurs milliards de dollars. Le fonds de transition catalytique aura un mandat distinct et ciblé, soit celui d'investir des capitaux exclusivement dans les marchés émergents et en développement, en mettant l'accent sur le soutien de la transition énergétique, la décarbonation industrielle, les modes de vie durables et les technologies liées au climat. En plus d'avoir une incidence positive grâce aux investissements liés à la transition énergétique, notamment en soutenant la croissance d'une capacité importante de production d'énergie propre, nous sommes l'un des plus importants propriétaires et exploitants d'actifs d'énergie renouvelable à l'échelle mondiale.

### *Eau, déchets et biodiversité*

La réduction de l'incidence de notre consommation d'eau et de notre production de déchets contribue à la mise en place de systèmes efficaces, à la résilience de l'entreprise et à un avenir durable. Nous utilisons les meilleures pratiques de l'industrie pour surveiller et gérer efficacement le rendement et nous cherchons à assurer une réduction continue de la consommation d'eau. De plus, nous respectons toute réglementation locale et régionale applicable en matière de gestion des déchets et nous effectuons un suivi des mesures relatives à la gestion des déchets et au recyclage. La préservation de la biodiversité est importante pour la réalisation de nos objectifs en matière de carboneutralité et pour la gestion des risques physiques, de sorte que nous nous efforçons de protéger la biodiversité et les écosystèmes situés près de nos installations.

## **Facteurs sociaux**

### *Culture : développement du capital humain*

Nos gens sont notre atout le plus important. En effet, la collaboration, l'esprit d'entreprise et la discipline sous-tendent notre culture gagnante. Brookfield investit dans ses employés et les prépare à exercer leur leadership. Brookfield vise à promouvoir l'équité dans toutes les dimensions de ses activités, depuis ses relations avec les clients jusqu'aux interactions entre les employés et les dirigeants. Cette vision a joué un rôle essentiel dans l'établissement de relations durables et gratifiantes pour toutes les parties prenantes. La culture de Brookfield est définie par le respect mutuel, le travail d'équipe et la passion, et elle repose sur nos valeurs fondamentales :

- **Collaboration** : La direction travaille de concert avec des collègues dans l'ensemble de l'organisation et est déterminée à parvenir à une réussite commune. L'une des qualités que Brookfield recherche activement chez les nouvelles recrues est leur capacité à collaborer. La direction de l'entreprise veut que ses employés partagent l'information d'un groupe à l'autre et s'intéressent à l'ensemble des activités de l'entreprise, pas seulement à celles qui se rapportent à leur poste. Brookfield n'embauche pas une personne seulement afin de pourvoir un poste précis, mais plutôt en raison de son potentiel pour assumer d'autres fonctions dans l'avenir et pour contribuer au succès de l'entreprise. Brookfield recherche activement des gens qui veulent apprendre, évoluer et se perfectionner, et qui font preuve d'une volonté de sortir de leur zone de confort.
- **Esprit d'entreprise** : À la base, notre organisation est axée sur les résultats – un employé se voit confier de nouvelles responsabilités en fonction de son sens de l'initiative et de son travail acharné, plutôt qu'en fonction de son titre – et les décisions sont prises en ce sens. Brookfield n'est pas la seule à croire en cette approche, mais elle se distingue par le fait qu'elle a encouragé l'esprit d'entreprise tout au long de sa croissance au fil des 20 dernières années. Brookfield cherche à embaucher des employés qui ont une passion non seulement pour ce qu'ils font, mais aussi pour ce que l'entreprise fait. Les valeurs partagées en matière de responsabilisation s'étendent au-delà de la réussite de la société ou de la génération de produits. Elles s'expriment également dans les petites choses, comme éviter le gaspillage et traiter chacun avec respect.

- **Discipline** : Notre équipe connaît bien notre objectif de générer des rendements à long terme supérieurs pour les investisseurs et travaille pour l'atteindre. Pour faire preuve de discipline, il faut également avoir une compréhension réaliste de ses propres capacités. Brookfield s'attend à ce que ses employés comprennent leurs forces, reconnaissent leurs faiblesses et soient prêts à sortir de leur zone de confort et à demander de l'aide au besoin.

Ces trois qualités, soit la capacité à collaborer, l'esprit d'entreprise et la discipline, constituent le fondement de Brookfield. En embauchant des gens de talent et en leur offrant l'occasion d'évoluer au sein de diverses entreprises, Brookfield a pu enrichir son expertise pour former un vaste écosystème au sein duquel les employés peuvent collaborer très efficacement dans différents secteurs et régions suivant les besoins. Les équipes s'appuient sur de solides données et une expertise éprouvée afin de cerner les thèmes émergents, ce qui leur permet d'orienter leur processus de placement et ce qui permet à Brookfield de tirer parti de renseignements utiles pour servir les intérêts de ses investisseurs.

#### *Composition de l'effectif*

L'établissement d'un milieu de travail diversifié, équitable et inclusif renforce notre culture de collaboration et notre capacité à perfectionner l'ensemble de nos employés et à leur offrir des postes leur permettant de réaliser leur plein potentiel. Notre approche à l'égard de la diversité, de l'équité et de l'inclusion a été mûrement réfléchi et est intégrée à nos processus et à nos initiatives de développement du capital humain. L'importance que nous avons d'abord accordée à la mixité des sexes a entraîné une augmentation importante de la représentation féminine aux échelons supérieurs. Au cours des dernières années, nous avons appliqué les mêmes processus disciplinés en matière de capital humain et les mêmes activités de perfectionnement afin de favoriser une plus grande diversité ethnique, et nous constatons déjà les résultats de ces efforts. Au nombre des initiatives les plus efficaces, on compte celles axées sur notre stratégie d'embauche, notre processus de planification de la relève et la façon dont nous suscitons l'engagement de nos employés. Nous collaborons avec plusieurs organisations afin de promouvoir une représentation diversifiée dans notre bassin de talents, y compris les stagiaires d'été et les finissants à la maîtrise en administration des affaires. Notre processus de planification de la relève comprend l'identification d'un bassin diversifié de candidats et met l'accent sur le perfectionnement des candidats en début de carrière en leur offrant des responsabilités accrues et une certaine exposition. Nous offrons notre appui à un certain nombre de groupes de ressources pour les employés organisés par des employés autour d'intérêts, de caractéristiques ou d'expériences communs.

#### *Santé et sécurité au travail*

La gestion du risque lié à la santé et à la sécurité fait partie intégrante de la gestion de nos activités. Notre objectif est d'éliminer les incidents graves liés à la sécurité. Nous avons mis en œuvre une initiative de gouvernance en matière de santé et de sécurité afin de promouvoir une solide culture dans ce domaine, d'encourager le partage des pratiques exemplaires, d'appuyer l'amélioration continue en matière de sécurité et d'aider à éliminer les incidents graves liés à la sécurité. Cette initiative est supervisée par le comité de direction lié à la sécurité, qui compte des hauts dirigeants de toutes nos divisions et de toutes les régions dans lesquels nous exerçons nos activités, et donne lieu à la production de rapports sur les tendances en matière de santé et de sécurité ainsi que sur les initiatives clés en vue de leur présentation au conseil dans le cadre de la mise à jour trimestrielle sur les risques opérationnels. Il incombe à la direction de chaque société comprise dans le portefeuille de veiller à ce que les politiques et les systèmes de santé et de sécurité de la société soient élaborés, appliqués et examinés régulièrement afin de tenir compte des risques particuliers à cette société. Les chefs de la direction des sociétés comprises dans le portefeuille présentent à leur conseil d'administration respectif des rapports sur la sécurité, les incidents et la progression des initiatives d'amélioration.

#### *Droits de la personne et esclavage moderne*

En ce qui concerne les droits de la personne, nous nous efforçons d'agir de manière conforme aux principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques et aux principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies. Nous nous engageons à exercer nos activités de manière éthique et responsable, notamment en exerçant nos activités dans le respect des droits fondamentaux de la personne et en appuyant la prévention des violations des droits de la personne au sein de notre entreprise. Nous nous

efforçons d'intégrer cet engagement à nos principales activités commerciales, notamment la formation, les communications, les contrats et les processus de diligence raisonnable énoncés dans notre politique relative aux droits de la personne et à l'abolition de l'esclavage moderne (la « **politique relative aux droits de la personne** »), notre protocole de diligence raisonnable en matière de durabilité et notre programme de gestion des fournisseurs.

L'intégrité, l'équité et le respect sont les valeurs phares de notre culture, que nous incarnons notamment en exerçant nos activités dans le respect des droits fondamentaux de la personne et en déployant des efforts pour repérer et prévenir les violations des droits de la personne au sein de notre entreprise et de notre chaîne d'approvisionnement. Nous nous engageons à maintenir un milieu de travail exempt de discrimination, de violence et de harcèlement et nous nous attendons à ce que notre personnel agisse de manière à favoriser un milieu de travail positif. Notre politique relative aux droits de la personne vise à codifier notre approche en vue de réduire au minimum le risque d'esclavage moderne au sein de notre entreprise et de notre chaîne d'approvisionnement. Nous disposons également d'outils et de processus spécifiques visant à repérer les violations des droits de la personne et l'esclavage moderne dans le cadre du contrôle diligent à l'égard des nouveaux investissements, qui comprennent l'évaluation des risques, les mesures correctives, la formation et la gouvernance.

De plus, notre politique relative aux droits de la personne consolide les engagements pertinents énoncés dans le Code, la politique de durabilité, les politiques relatives aux crimes financiers et la politique sur la dénonciation. En outre, nous avons instauré plusieurs autres politiques et procédures qui fournissent des directives sur l'identification des risques liés aux droits de la personne et à l'esclavage moderne et qui précisent les mesures à prendre pour atténuer ces risques. Il s'agit notamment de notre code de conduite des fournisseurs et de notre politique de lutte contre le blanchiment d'argent et de sanctions commerciales. Nous sommes conscients du fait que les risques liés aux droits de la personne, à l'esclavage moderne et à la traite des personnes sont complexes et en constante évolution, et nous continuerons de travailler à l'atténuation de ces risques.

## **Gouvernance**

Une gouvernance solide est essentielle à la durabilité des activités commerciales, et nous visons à mener nos activités conformément à des normes éthiques et juridiques élevées.

### *Réglementation et cadres en matière de durabilité*

Nos pratiques de gouvernance constituent le fondement de nos activités. Nous continuons d'adapter et d'améliorer nos politiques afin de suivre l'évolution des normes et des règlements dans notre secteur, y compris les lois, les lignes directrices et les pratiques dans tous les territoires où nous exerçons nos activités.

Nous nous efforçons d'améliorer et d'affiner continuellement nos processus en participant activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de nouvelles normes et pratiques exemplaires dans le secteur.

### *Confidentialité des données et cybersécurité*

La confidentialité des données et la cybersécurité demeurent des aspects importants à prendre en considération en matière de durabilité. Brookfield a entrepris des initiatives visant à accroître davantage nos capacités en matière de protection des données et de renseignement sur les menaces, et a travaillé à l'amélioration de nos processus de gestion des risques liés aux tiers. Brookfield examine et met à jour chaque année son programme de cybersécurité et réalise régulièrement des évaluations externes de la maturité de notre programme en fonction du cadre de cybersécurité du National Institute of Standards and Technology. Enfin, en plus de la formation obligatoire continue en matière de cybersécurité offerte à tous les employés, Brookfield a amélioré ses simulations d'hameçonnage pour y inclure des simulations plus évoluées et l'ingénierie sociale.

## PRATIQUES DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Au nom de toutes les parties prenantes, le conseil d'administration et les membres de la direction du gestionnaire s'engagent à atteindre l'excellence en matière de gouvernance d'entreprise dans l'ensemble de l'organisation. Nous pensons que les administrateurs du gestionnaire sont bien outillés pour représenter les intérêts du gestionnaire et de ses parties prenantes, avec un conseil d'administration qui se caractérise par son expérience des affaires à l'échelle internationale, sa diversité et ses compétences avérées en matière de gouvernance. Nous nous efforçons sans relâche de mettre en place de saines pratiques de gouvernance afin de conserver la confiance des investisseurs. Nous revoyons constamment notre approche de la gouvernance en fonction de l'évolution de la législation, des lignes directrices et des meilleures pratiques. Notre conseil d'administration est d'avis que nos politiques et pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, ainsi que notre communication à cet égard, sont appropriées, efficaces et conformes aux lignes directrices établies par les autorités canadiennes et américaines de réglementation des valeurs mobilières.

Notre conseil d'administration estime que la communication avec les actionnaires est un élément essentiel de la bonne gouvernance et il encourage tous les actionnaires à exprimer leur point de vue, notamment par la voie d'une résolution consultative des actionnaires sur la rémunération des membres de la direction, à l'égard de laquelle les porteurs d'actions de catégorie A seront appelés à voter chaque année.

La société de gestion décrit son engagement en matière de bonne gouvernance dans l'énoncé des pratiques en matière de gouvernance de notre société (l'« **énoncé** »), qui est publié chaque année dans la circulaire d'information de la direction du gestionnaire et envoyé par la poste aux actionnaires qui en font la demande. L'énoncé est également disponible sur notre site Web, au [www.brookfield.com](http://www.brookfield.com), sous « Investors/Brookfield Asset Management ».

Les actionnaires peuvent également consulter, sur notre site Web, les documents suivants qui décrivent notre approche en matière de gouvernance : la charte du conseil d'administration, la charte des attentes à l'endroit des administrateurs, les chartes des deux comités permanents du conseil d'administration (audit et gouvernance, nomination et rémunération), les descriptions des postes au sein du conseil d'administration, notre politique en matière de communication de l'information et notre code de conduite.

## ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

### Administrateurs du gestionnaire

Les administrateurs du gestionnaire sont élus chaque année et restent en fonction jusqu'à l'assemblée annuelle suivante des actionnaires du gestionnaire ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus ou nommés. À la date de la présente notice annuelle, le conseil d'administration était composé des administrateurs indiqués ci-dessous. Certaines des principales informations concernant chacun de ces administrateurs actuels sont fournies. Chaque administrateur a été nommé pour siéger jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra le 7 juin 2024 ou jusqu'à ce que son successeur soit élu ou nommé.

### Administrateurs

<i>Nom</i>	<i>Administrateur depuis</i>	<i>Poste principal</i>
MARK CARNEY	2022	Président du conseil et chef des investissements dans la transition énergétique de Brookfield Asset Management Ltd.
MARCEL R. COUTU <sup>1,2</sup>	2022	Administrateur de sociétés
BRUCE FLATT	2022	Chef de la direction de Brookfield Corporation et de Brookfield Asset Management Ltd.
OLIVIA GARFIELD <sup>1,3</sup>	2022	Cheffe de la direction de Severn Trent, société de distribution de l'eau du FTSE 100



<i>Nom</i>	<i>Administrateur</i>	
	<i>depuis</i>	<i>Poste principal</i>
NILI GILBERT <sup>1, 2, 3</sup>	2022	Vice-présidente du conseil de Carbon Direct LLC, chef de file spécialisé dans la transformation de la gestion du carbone
KEITH JOHNSON <sup>1, 2</sup>	2022	Associé fondateur et chef de la direction de Sequoia Heritage
BRIAN W. KINGSTON	2022	Associé directeur et chef de la direction du secteur Immobilier de Brookfield Asset Management Ltd.
ALLISON KIRKBY <sup>1, 2</sup>	2023	Cheffe de la direction de BT Group plc, important fournisseur d'infrastructures numériques et de services de communications du Royaume-Uni
CYRUS MADON	2022	Associé directeur et chef de la direction du secteur Capital-investissement de Brookfield Asset Management Ltd.
DIANA NOBLE <sup>1, 3</sup>	2022	Fondatrice de Kirkos Partners
SAMUEL J.B. POLLOCK	2022	Associé directeur et chef de la direction du secteur Infrastructures de Brookfield Asset Management Ltd.
SATISH RAI <sup>1, 3</sup>	2023	Conseiller principal d'OMERS, ancien chef des placements d'OMERS

1. *Administrateur(trice) indépendant(e).*

2. *Membre du comité d'audit.*

3. *Membre du comité de la gouvernance, des mises en candidature et de la rémunération.*

M. Carney habite principalement à Ottawa, au Canada. M. Coutu habite principalement à Calgary, au Canada. M<sup>me</sup> Garfield et Noble habitent principalement à Londres, au Royaume-Uni. M<sup>me</sup> Gilbert et M. Kingston habitent principalement à New York, aux États-Unis. M. Johnson habite principalement dans le Wyoming, aux États-Unis. M. Flatt habite principalement à New York, aux États-Unis et à Londres, au Royaume-Uni. M<sup>me</sup> Kirkby habite principalement à Windsor, au Royaume-Uni. MM. Madon, et Pollock habitent principalement à Toronto, au Canada. M. Rai habite principalement à Pickering, au Canada.

Chacun des administrateurs a exercé l'activité principale mentionnée en regard de son nom au cours des cinq dernières années, sauf : Mark Carney qui, avant sa nomination à titre de chef des investissements dans la transition énergétique en septembre 2022, agissait en qualité de gouverneur de la Banque d'Angleterre et de gouverneur de la Banque du Canada; Nili Gilbert qui, avant sa nomination à titre de vice-présidente du conseil de Carbon Direct LLC en octobre 2021, était cofondatrice de Matarin Capital Management; Allison Kirkby qui, avant sa nomination à titre de cheffe de la direction de BT Group plc en février 2024, était présidente et cheffe de la direction de Telia Company et, auparavant, présidente et cheffe de la direction du groupe de sociétés TDC Group; Brian Kingston qui, avant sa nomination à titre de chef de la direction du secteur Immobilier du gestionnaire en décembre 2022, était chef de la direction du secteur Immobilier de la Société; Cyrus Madon qui, avant sa nomination à titre de président exécutif du conseil du secteur Capital-investissement du gestionnaire en février 2024, était chef de la direction du secteur Capital-investissement du gestionnaire et, auparavant, chef de la direction du secteur Capital-investissement de la Société; et Samuel Pollock qui, avant sa nomination à titre de chef de la direction du secteur Infrastructures du gestionnaire en décembre 2022, était chef de la direction du secteur Infrastructures de la Société.

## Membres de la haute direction du gestionnaire

Les noms des personnes qui étaient membres de la haute direction du gestionnaire en date du 4 mars 2024 ainsi que leurs fonctions actuelles et la date de leur nomination figurent dans le tableau suivant :

### *Membres de la haute direction*

<i>Nom</i>	<i>Fonction actuelle</i>	<i>Date de nomination</i>
BRUCE FLATT	Chef de la direction	2022
BAHIR MANIOS <sup>1</sup>	Chef de la direction financière	2022
CONNOR TESKEY	Président; chef de la direction, Énergie renouvelable et transition énergétique	2022
JUSTIN B. BEBER	Chef de l'exploitation	2024
BRIAN W. KINGSTON	Chef de la direction, Immobilier	2022
CYRUS MADON	Président exécutif du conseil, Capital-investissement	2024
CRAIG W.A. NOBLE	Chef de la direction, Crédit	2024
SAMUEL J.B. POLLOCK	Chef de la direction, Infrastructures	2022
ANUJ RANJAN	Chef de la direction, Capital-investissement	2024

*1. Le 19 mars 2024, le gestionnaire a annoncé la nomination de Hadley Peer Marshall au poste de cheffe de la direction financière du gestionnaire avec prise d'effet le 31 mai 2024.*

M. Flatt habite principalement à New York, aux États-Unis et à Londres, au Royaume-Uni. M. Kingston habite principalement à New York, aux États-Unis. MM. Beber, Madon, Manios, Noble et Pollock, et M<sup>me</sup> Pearson habitent principalement à Toronto, au Canada. M. Ranjan habite principalement à Dubaï, aux Émirats arabes unis. M. Teskey habite principalement à Londres, au Royaume-Uni.

Comme le gestionnaire a été créé en 2022, aucun des membres de la haute direction n'a exercé l'activité principale mentionnée en regard de son nom au cours des cinq dernières années : M. Flatt qui, avant sa nomination à titre de chef de la direction en août 2022, était chef de la direction de la Société; M. Manios qui, avant sa nomination en août 2022, était chef de la stratégie du secteur Infrastructures de la Société et, auparavant, chef des placements du secteur Réassurance de la Société; M. Teskey qui, avant sa nomination en décembre 2022, était chef de la direction du secteur Énergie renouvelable et transition énergétique de la Société et, auparavant, président et chef des placements du secteur Énergie renouvelable et transition énergétique de la Société; M. Beber qui, avant sa nomination en mars 2024, était chef de l'administration et chef du contentieux du gestionnaire et, auparavant, associé directeur, chef de la stratégie d'entreprise et chef du contentieux de la Société; M. Kingston qui, avant sa nomination en décembre 2022, était chef de la direction du secteur Immobilier de la Société; M. Madon qui, avant sa nomination en février 2024, était chef de la direction du secteur Capital-investissement du gestionnaire et, auparavant, chef de la direction du secteur Capital-investissement de la Société; M. Noble qui, avant sa nomination en février 2024, était associé directeur et chef de la direction des placements alternatifs du gestionnaire et, auparavant, associé directeur et chef de la direction des placements alternatifs de la Société; M. Pollock qui, avant sa nomination en décembre 2022, était chef de la direction du secteur Infrastructures de la Société; M. Ranjan qui, avant sa nomination en février 2024, était président du secteur Capital-investissement et chef mondial du développement des affaires et, auparavant, associé directeur de la Société.

## Actionnariat des administrateurs et des membres de la haute direction de Brookfield

### *Le partenariat*

Les membres de la haute direction de Brookfield détiennent une part importante de leurs placements individuels dans les actions de catégorie A, en plus d'assurer la gérance des actions à droit de vote restreint de catégorie B du gestionnaire (les « **actions de catégorie B** ») en partenariat les uns avec les autres (le « **partenariat** »). Les membres du partenariat comprennent des membres de la haute direction actuellement ou anciennement en poste ainsi que des administrateurs du gestionnaire et de ses prédécesseurs (individuellement, un « **partenaire** » et, collectivement, les « **partenaires** »). Ce cadre d'actionnariat des partenaires est une tradition importante qui sous-tend la culture de Brookfield depuis plus de 50 ans.

Le partenariat joue un rôle déterminant pour assurer une planification ordonnée de la relève du gestionnaire ainsi qu'une culture de solide gouvernance et de respect mutuel, un engagement en faveur de l'excellence et de la réussite collectives et une attention prioritaire sur la création de valeur à long terme pour toutes les parties prenantes.

Nous croyons que le partenariat favorise un processus décisionnel entrepreneurial, collaboratif et qui cadre avec les intérêts à long terme du gestionnaire. La solidité et la viabilité financières du partenariat sont soutenues par l'importance constamment accordée au renouvellement, alors que des membres de longue date agissent comme mentors auprès de nouvelles générations de dirigeants et appuient financièrement leur admission en tant que partenaires. Cette notion est déterminante pour le maintien de la culture et de la vision du gestionnaire.

Fidèle au rôle qu'il a joué au sein de Brookfield Corporation pendant plusieurs décennies, le partenariat continue d'accorder résolument la priorité au succès à long terme du gestionnaire afin d'en faire profiter l'ensemble des parties prenantes, malgré des ralentissements économiques et des perturbations financières. Cette vision à long terme est considérée comme essentielle pour assurer la pérennité du gestionnaire et de nos activités de gestion d'actifs, d'assurance, d'investissement et d'exploitation.

Les partenaires détiennent collectivement des participations dans environ 102 millions d'actions de catégorie A (après dilution). Ces participations financières se composent principalement i) d'actions de catégorie A directement, et indirectement (comme dans le cas des actions de catégorie A détenues par l'entremise de sociétés de portefeuille et de fondations), par les partenaires sur une base individuelle; et ii) des droits de bénéficiaire proportionnels des partenaires à l'égard des actions de catégorie A détenues par Partners Value Investments L.P. (« **PVI** »). PVI est une société d'investissement cotée en bourse dont la principale activité consiste à détenir des participations à long terme dans le gestionnaire et la Société. Au 4 mars 2024, environ 89 % des titres de capitaux propres de PVI étaient détenus par les partenaires. PVI détient indirectement environ 30,7 millions d'actions de catégorie A et environ 128,5 millions d'actions de catégorie A de la Société (après dilution). PVI a donc une exposition économique à une participation globale de 7,75 % dans l'entreprise de gestion d'actifs par l'intermédiaire de ses participations dans le gestionnaire et la Société.

Afin de favoriser la stabilité et la continuité du gestionnaire, un groupe de dirigeants de longue date de la Société a été désigné pour assurer la gérance des actions de catégorie B. Aux termes de ces ententes, les actions de catégorie B sont détenues dans une fiducie (la fiducie « **BAM Partnership** »). Les participations véritables dans BAM Partnership, et les participations dans des titres comportant droit de vote de son fiduciaire, sont détenues comme suit : à hauteur de un tiers par M. Bruce Flatt, de un tiers par M. Jack L. Cockwell et de un tiers, en parts égales, conjointement par MM. Brian W. Kingston, Brian D. Lawson, Cyrus Madon, Samuel J. B. Pollock et Sachin Shah. Par conséquent, aucune personne ou entité ne contrôle seule BAM Partnership. BAM Partnership est propriétaire de 21 280 actions de catégorie B, ce qui représente 100 % des actions de catégorie B.

Dans le cas où il y aurait un désaccord fondamental entre les actionnaires du fiduciaire (et jusqu'à ce que ce désaccord soit réglé), trois personnes se sont vu conférer le pouvoir de gouverner et de diriger les actes de BAM Partnership. Ces personnes sont des collègues d'affaires respectés et de longue date de Brookfield, et leurs remplaçants devront l'être également. Ces personnes, dont aucune n'est actuellement un partenaire, sont Marcel R. Coutu, Frank J. McKenna et Lord O'Donnell. À

l'heure actuelle, MM. Coutu, McKenna et O'Donnell sont collectivement propriétaires de moins de 0,01 % des actions de catégorie A.

#### *Administrateurs et membres de la direction actuels*

Au 4 mars 2024, les administrateurs et les membres de la haute direction actuels du gestionnaire uniquement détiennent et contrôlent collectivement environ 36 millions d'actions de catégorie A, ce qui représente environ 8,69 % des actions de cette catégorie émises et en circulation du gestionnaire, ou exercent une emprise sur celles-ci (directement ou indirectement). Ce nombre inclut les actions détenues par des administrateurs et des hauts dirigeants actuels du gestionnaire du fait de leurs participations proportionnelles véritables dans les actions de catégorie A détenues par PVI, dans le cadre du programme d'actions entières du gestionnaire et dans d'autres titres qui sont échangeables contre des actions de catégorie A du gestionnaire.

## MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les titres cotés en bourse du gestionnaire qui sont émis et en circulation à la date de la présente notice annuelle sont cotés sur les bourses et sous les symboles indiqués ci-dessous :

Titre	Symbole	Bourse
Actions de catégorie A	BAM	New York
Actions de catégorie A	BAM	Toronto

## COURS ET VOLUME DES OPÉRATIONS

Le tableau qui suit présente, pour 2023, les données relatives aux opérations de négociation portant sur des titres cotés en bourse du gestionnaire qui étaient en circulation à tout moment en 2023 et qui sont inscrits à la cote de la TSX et du NYSE, d'après les renseignements fournis par la TSX et le NYSE, respectivement.

Période	Actions de catégorie A à droit de vote restreint (TSX : BAM)				Actions de catégorie A à droit de vote restreint (NYSE : BAM)			
	Cours par action (\$ CA)			Volume <sup>a)</sup>	Cours par action (\$ US)			Volume <sup>b)</sup>
	Haut	Bas	Moyenne		Haut	Bas	Moyenne	
<b>2023</b>								
Janvier	43,71	38,65	41,90	14 917 434	32,84	28,26	31,19	27 696 619
Février	48,19	42,44	46,16	25 279 801	35,99	31,87	34,33	36 974 483
Mars	47,23	41,55	43,86	26 414 005	34,70	30,12	32,08	46 463 538
Avril	45,51	42,29	43,85	13 840 934	33,78	31,28	32,53	25 522 574
Mai	46,01	41,02	42,88	22 254 257	33,97	30,15	31,73	33 425 682
Juin	45,12	41,05	42,89	20 125 088	34,14	30,36	32,27	25 632 901
Juillet	45,49	41,26	43,59	12 390 253	34,49	30,91	32,98	20 811 856
Août	47,86	42,45	45,41	18 193 343	35,55	31,78	33,62	21 898 885
Septembre	48,93	45,00	47,01	18 969 485	36,23	33,27	34,70	22 391 092
Octobre	45,70	39,38	42,78	13 115 016	33,61	28,35	31,24	33 147 948
Novembre	48,75	39,97	44,81	18 794 191	35,89	28,80	32,62	32 681 546
Décembre	53,95	47,06	50,68	19 387 759	40,85	34,80	37,87	34 112 191

a) Le volume fait référence au volume négocié à la TSX uniquement.

b) Le volume fait référence au volume négocié au NYSE uniquement.

## DIVIDENDES ET POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

### Actions de catégorie A et actions de catégorie B

La déclaration et le versement de dividendes sur les actions de catégorie A et de catégorie B du gestionnaire sont à l'appréciation du conseil d'administration. Les dividendes sur les actions de catégorie A et de catégorie B sont versés chaque trimestre, à la fin des mois de mars, juin, septembre et décembre de chaque année. Le gestionnaire a l'intention de verser environ 90 % de notre bénéfice distribuable aux actionnaires chaque trimestre et de réinvestir le solde dans les activités. L'entreprise de gestion d'actifs a l'intention de verser au gestionnaire des dividendes trimestriels suffisants pour s'assurer que le gestionnaire puisse verser ses dividendes prévus. Les dividendes seront variables et évolueront en fonction de la croissance du bénéfice distribuable.

Les porteurs inscrits de nos actions de catégorie A qui résident au Canada ont la possibilité d'acquérir des actions de catégorie A supplémentaires en réinvestissant la totalité ou une partie de leurs dividendes en espèces sans payer de commissions par l'intermédiaire de notre régime de réinvestissement des distributions (le « **RRD** »). À l'heure actuelle, les porteurs inscrits de nos actions de catégorie A qui résident aux États-Unis ne peuvent pas participer au RRD. Conformément aux dispositions du RRD, les porteurs inscrits de nos actions de catégorie A qui résident au Canada peuvent également choisir de recevoir leurs dividendes sous forme d'actions de catégorie A nouvellement émises à un prix égal au CMPV du NYSE, multiplié par un facteur d'échange calculé comme étant le taux de change quotidien moyen publié par la Banque du Canada pour chacun des cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'investissement en question<sup>2</sup>.

Le tableau qui suit présente un résumé des dividendes versés par action, en dollars américains, sur les actions de catégorie A et les actions de catégorie B pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021.

	<i>Montant distribué par titre</i>		
	<i>2023</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>
Par action de catégorie A et action de catégorie B	1,28 \$	—	—

## DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Ce qui suit est un résumé des composantes du capital-actions du gestionnaire. L'annexe A de la présente notice annuelle renferme d'autres renseignements sommaires sur les conditions qui sont rattachées à chaque catégorie de titres autorisés du gestionnaire ou qui ont une incidence sur ces titres. Il convient également de se reporter aux statuts du gestionnaire pour une description complète de toutes les modalités et conditions liées à notre capital-actions. Ces statuts peuvent être consultés sur notre site Web à l'adresse [www.brookfield.com](http://www.brookfield.com), sous « Investors/Brookfield Asset Management/Corporate Governance/Governance Documents », et sont déposés dans SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) et dans EDGAR à l'adresse [www.sec.gov/edgar](http://www.sec.gov/edgar).

Au 4 mars 2024, le capital-actions autorisé du gestionnaire se composait de ce qui suit :

- un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A du capital du gestionnaire pouvant être émises en série (les « **actions privilégiées de catégorie A** »);
- un nombre illimité d'actions de catégorie A;
- 21 280 actions de catégorie B.

<sup>2</sup> Le terme « CMPV du NYSE » s'entend du cours moyen pondéré en fonction du volume (exprimé en dollars américains) auquel des lots réguliers d'actions de catégorie A ont été négociés au NYSE, selon le cours de clôture moyen de chacun des cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'investissement pertinente à laquelle au moins un lot régulier d'actions de catégorie A a été négocié, selon les données affichées par le NYSE. Le terme « date d'investissement » s'entend de chaque date de versement de dividendes à laquelle des dividendes en espèces versés sur toutes les actions de catégorie A inscrites au nom d'un actionnaire, déduction faite des retenues fiscales applicables, sont réinvestis.

Au 4 mars 2024, les actions suivantes du gestionnaire étaient émises et en circulation : aucune action privilégiée de catégorie A, 414 483 376 actions de catégorie A et 21 280 actions de catégorie B.

## **AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES**

L'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres du gestionnaire est TSX Trust (auparavant AST Trust Company), à son bureau principal à Toronto (Ontario), Canada. TSX Trust tient des registres pour le transfert des titres de participation cotés en bourse du gestionnaire dans ses bureaux situés à Toronto (Ontario), à Montréal (Québec), et à Vancouver (Colombie-Britannique), au Canada. Le co-agent des transferts de la Société aux États-Unis pour les transferts d'actions de catégorie A est Equiniti Trust Company, LLC (anciennement American Stock Transfer & Trust Company, LLC), à son bureau principal de Brooklyn, New York.

## **PROMOTEUR**

La Société a pris l'initiative de fonder et d'organiser le gestionnaire et, par conséquent, elle peut être considérée comme un promoteur au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes. Au 4 mars 2024, la Société ne détenait pas d'actions du gestionnaire ni n'exerçait d'emprise ou de contrôle sur ses actions. Au 4 mars 2024, la Société détenait, directement et indirectement, 1 221 616 015 actions ordinaires de la société de gestion d'actifs, ce qui représentait environ 75 % des actions ordinaires de celle-ci.

## **CONTRATS IMPORTANTS**

Les contrats suivants sont les seuls contrats importants, à l'exception des contrats conclus dans le cours normal des activités, que le gestionnaire ou l'un de ses prédécesseurs a conclus au cours de l'exercice précédent, ou qui ont été conclus avant l'ouverture de l'exercice précédent et qui sont toujours en vigueur, ou qu'il est proposé de conclure :

- la convention relative aux relations, datée du 8 novembre 2022, décrite ci-après;
- la convention de vote, datée du 9 décembre 2022, décrite ci-après;
- la convention de services de gestion d'actifs, datée du 8 novembre 2022, décrite ci-après;
- la convention de services transitoires, datée du 8 novembre 2022, décrite ci-après;
- la convention de fiducie, datée du 9 décembre 2022, décrite ci-après;
- la facilité de crédit du gestionnaire, datée du 8 novembre 2022, décrite ci-après;
- la convention régissant les questions fiscales, datée du 8 décembre 2022, décrite ci-après;
- le contrat de sous-licence de marque de commerce, daté du 9 décembre 2022, décrit ci-après;

Chacun de ces documents a été déposé dans SEDAR+ à titre de contrat important et peut être consulté à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

### **Convention relative aux relations**

La Société, le gestionnaire et la société de gestion d'actifs ont conclu une convention afin de régir certains aspects de leur relation après l'arrangement (la « **convention relative aux relations** »). Aux termes de la convention relative aux relations, la Société, directement ou par l'intermédiaire de ses filiales (à l'exclusion de notre entreprise de gestion d'actifs) ou de Brookfield Reinsurance Ltd., a le droit (mais non l'obligation) de participer jusqu'à concurrence de 25 % à chaque nouveau fonds commandité ou autre entité de notre entreprise de gestion d'actifs. Tout engagement de notre entreprise de gestion d'actifs à l'égard d'un tel fonds commandité est distinct de la participation maximale de 25 % de la Société. Pour les membres du groupe perpétuels de la Société, les accords de rémunération existants continuent de s'appliquer. Pour tout capital engagé par la Société ou une filiale (sauf un membre du groupe perpétuel) ou Brookfield Reinsurance Ltd., des

honoraires pourront être payés comme convenu entre la partie pertinente et notre entreprise de gestion d'actifs; dans d'autres cas, en particulier lorsque ce capital est utilisé de manière stratégique pour soutenir les activités de notre entreprise de gestion d'actifs, aucun honoraire ne s'appliquera.

La Société n'est pas tenue de fournir de filet de sécurité ou d'autre garantie à l'égard de nouveaux investissements ou de nouvelles acquisitions ni d'engager des capitaux temporairement pendant qu'on sollicite d'autres investisseurs, mais les arrangements ou les ententes qui existaient au moment de la réalisation de l'arrangement ont été maintenus. De plus, i) si la Société fait des investissements temporaires, elle a généralement le droit de recevoir les mêmes commissions de détention pour cet investissement que le fonds pertinent de notre entreprise de gestion d'actifs a le droit de recevoir aux termes de leurs documents de fonds (habituellement 8 %) ou ii) si la Société fournit un filet de sécurité ou une garantie, elle a le droit de recevoir des commissions d'engagement aux taux du marché, dans chaque cas, sauf entente contraire des parties. Dans le cadre d'autres ententes, la Société a le droit de recevoir toute autre rémunération pouvant être convenue mutuellement entre les parties.

Le gestionnaire et la société de gestion d'actifs fournissent des services aux membres du groupe perpétuels de la Société – BEP, BIP, BBU et BPY. Notre entreprise de gestion d'actifs comprend les fournisseurs de services aux membres du groupe perpétuels (collectivement avec les membres de leurs groupes, les « **fournisseurs de services** ») et, dans le cas de BEP et BIP, ont fait l'acquisition de la filiale de la Société qui a le droit de recevoir des distributions incitatives. Notre entreprise de gestion d'actifs, les autres fournisseurs de services et les membres de leurs groupes respectifs demeurent liés par les modalités des conventions relatives à la gouvernance et à la gestion des membres du groupe perpétuels (les « **conventions relatives aux relations avec les membres du groupe** ») et les conventions-cadres de services (les « **conventions-cadres de services** »).

La Société conserve toutes les participations dans les membres du groupe perpétuels. La société de gestion d'actifs a le droit de recevoir les distributions incitatives (le cas échéant) versées. En outre, le gestionnaire et la société de gestion d'actifs conviennent avec la Société d'exécuter (ou de faire exécuter par les fournisseurs de services) toutes les obligations qui incombent aux fournisseurs de services aux termes des conventions-cadres de services et des conventions relatives aux relations avec les membres du groupe applicables. Les honoraires de gestion de base sont gagnés par les fournisseurs de services et les parties conviennent que ces conventions ne peuvent être résiliées sans le consentement de la Société.

En ce qui concerne la direction, Bruce Flatt, chef de la direction de la Société, est également chef de la direction du gestionnaire et répartit son temps entre les deux sociétés. Outre d'autres cadres supérieurs du gestionnaire ou de la société de gestion d'actifs, le chef de la direction du gestionnaire et les chefs de la direction des divisions du gestionnaire, soit actuellement MM. Kingston, Ranjan, Pollock et Teskey, siègent aux comités d'investissement pertinents pour leur division. En outre, le chef de la direction et un autre représentant de la haute direction de la Société siègent aux comités d'investissement pour chacune de nos stratégies.

La Société a le droit de recevoir 33,3 % de l'intérêt passif dans les nouveaux fonds commandités de notre entreprise de gestion d'actifs (ce qui comprend des fonds créés récemment, comme BIF V, BGTF I, BGTF II, BCP VI, BSREP IV et BSREP V) et des distributions similaires dans les fonds à capital variable (comme Brookfield Super-Core Infrastructure Partners et Brookfield Premier Real Estate Partners) et conserve 100 % de l'intérêt passif gagné sur les fonds échus (y compris, par exemple, BSREP I et BSREP II). La Société et la société de gestion d'actifs doivent s'acquitter des obligations de récupération des intérêts passifs ou distributions similaires proportionnellement à leurs droits.

La Société de gestion d'actifs dispose d'un droit de préemption à l'égard des occasions d'acquisition présentées à la Société qui ont trait à des entreprises dont les revenus proviennent principalement d'activités de gestion d'actifs, mais la Société n'est assujettie à aucune autre restriction à l'égard des autres types d'acquisitions ou d'opérations.

Notre entreprise de gestion d'actifs continue de recevoir l'appui des capacités d'exploitation de Brookfield, y compris à ses quelque 240 000 employés, selon les modalités commerciales conformes aux tarifs convenus (lorsqu'ils s'appliquent) ou à d'autres modalités conformes aux protocoles et aux pratiques antérieures. En outre, les parties mettent en œuvre entre elles, leurs filiales et leurs sociétés de portefeuille des mécanismes de détachement des employés et d'autres mécanismes conçus

pour favoriser la formation des employés et répartir les ressources de manière efficace, le tout selon des modalités conformes aux protocoles et aux pratiques antérieures.

La Société, le gestionnaire, d'autres membres du même groupe et notre entreprise de gestion d'actifs ont conclu des accords habituels afin de partager des bureaux, conformément aux protocoles existants de la Société en matière d'opérations entre des membres du même groupe et sous réserve d'un accord sur la répartition des coûts généraux.

Tant que le gestionnaire est tenu de fournir à ses actionnaires de l'information financière concernant notre entreprise de gestion d'actifs, le comité d'audit du gestionnaire a le droit de s'entretenir directement avec les auditeurs externes et internes de notre entreprise de gestion d'actifs et de participer à la préparation des états financiers trimestriels et annuels et du rapport de gestion de la société de gestion d'actifs. La Société et le gestionnaire ont respectivement également le droit de demander l'accès à l'information, en leur qualité d'actionnaire, y compris pour la présenter à leur conseil d'administration ou à leurs comités ou aux fins de la préparation de leurs états financiers. En outre, le comité de la gouvernance, des mises en candidature et de la rémunération du gestionnaire est autorisé à superviser l'examen et l'établissement des politiques et pratiques de rémunération de notre entreprise de gestion d'actifs.

La Société est indemnisée à l'égard des réclamations, responsabilités, pertes, dommages, coûts ou dépenses (y compris les frais juridiques) découlant de l'entreprise et des activités de la Société et liés aux conventions relatives aux relations avec les membres du groupe ou aux conventions-cadres de services, dans la mesure où il est établi que les réclamations, responsabilités, pertes, dommages, coûts ou dépenses (y compris les frais juridiques) résultent de la mauvaise foi, de la fraude, d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave du gestionnaire ou de notre entreprise de gestion d'actifs, respectivement, ou, dans le cas d'une affaire criminelle, d'une action que la personne savait être illégale. Le montant maximal de la responsabilité globale du gestionnaire ou de la société de gestion d'actifs, de tout membre de leur groupe ou de tout administrateur, dirigeant, employé, entrepreneur, mandataire, conseiller, membre, partenaire, actionnaire ou autre représentant du gestionnaire ou de la société de gestion d'actifs aux termes de cette indemnité est égal aux sommes payées au cours des deux dernières années civiles par les bénéficiaires de services conformément à la convention-cadre de services applicable.

La convention relative aux relations demeure en vigueur tant qu'elle n'est pas résiliée d'un commun accord par la Société et le gestionnaire.

#### *Distributions incitatives*

Notre entreprise de gestion d'actifs a droit à des distributions fondées sur le rendement ou à des distributions incitatives à l'égard de certains des membres du groupe perpétuels. Les distributions incitatives provenant des membres du groupe perpétuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont totalisé 376 M\$. Si un membre du groupe perpétuel ou l'une de ses entités liées verse à la Société (y compris à notre entreprise de gestion d'actifs) une distribution fondée sur le rendement ou une distribution incitative comparable, le montant de toute distribution incitative future payable par le membre du groupe perpétuel est réduit de manière équitable pour éviter le dédoublement des distributions.

#### *Partage des intérêts passifs et autres distributions*

Nos revenus sont constitués des honoraires de gestion de base contractuels, des frais d'opérations et des honoraires de services-conseils, ainsi que des produits en fonction du rendement ou des intérêts passifs et des distributions similaires. Le gestionnaire obtient des rendements grâce à sa participation dans notre entreprise de gestion d'actifs.

Pour les nouveaux fonds et les fonds à capital variable, notre entreprise de gestion d'actifs reçoit 66,7 % des intérêts passifs bruts ou des distributions similaires générés par nos actifs gérés (dont une partie est utilisée par notre entreprise de gestion d'actifs pour couvrir la rémunération des membres de la direction et d'autres coûts), et le reliquat sera reçu par la Société. La Société a le droit de recevoir des intérêts similaires dans les fonds futurs conformément aux termes de la convention relative aux relations, peu importe sa participation. La Société et notre entreprise de gestion d'actifs doivent s'acquitter des obligations de récupération des intérêts passifs ou distributions similaires selon les mêmes proportions indiquées ci-dessus. Cette participation financière ne confère à la Société aucun droit de gouvernance ni aucune influence directe sur ces fonds,



sauf dans les circonstances décrites ci-dessous ou selon ce qui est indiqué par ailleurs dans la convention relative aux relations.

Pour les fonds matures qui ont déjà été déployés en grande partie, la Société conserve le droit de recevoir 100 % des distributions d'intérêts passifs brutes reçues par notre entreprise de gestion d'actifs à l'égard des fonds, ainsi que, dans le cas de certains fonds, la totalité des distributions reçues à l'égard de la participation de la Société en tant que commanditaire, qui sont également contribuées à notre entreprise de gestion d'actifs. La Société reçoit ces sommes, ainsi que sa part de 33,3 % des distributions similaires sur certains fonds à capital variable, par l'intermédiaire du paiement des dividendes déclarés par le conseil d'administration des filiales de notre entreprise de gestion d'actifs, sur les investissements minoritaires (les « **actions reflet** ») que la Société détient dans les filiales. Ces filiales versent à la Société des dividendes sur les actions reflet d'un montant égal aux distributions reçues des intérêts passifs reflétés (ou, dans le cas de certains fonds à capital variable, 33,3 % des distributions similaires reçues). Ces actions reflet comportent des droits de vote, pouvant être exercés avec les droits de vote rattachés aux actions ordinaires détenues indirectement par notre entreprise de gestion d'actifs, à l'égard de la filiale applicable de notre société de gestion d'actifs. À la liquidation ou au rachat de la filiale applicable, le porteur des actions reflet a le droit de recevoir une distribution privilégiée d'un montant égal à la juste valeur marchande des distributions reflétées. Si des employés du gestionnaire ou de notre entreprise de gestion d'actifs ont le droit de recevoir des intérêts passifs provenant des anciens fonds, la Société distribue ces intérêts passifs directement à ces employés ou remboursera une somme correspondante à leurs employeurs.

### **Convention de vote**

La Société et le gestionnaire ont conclu une convention afin d'établir les modalités suivantes concernant le conseil d'administration de la société de gestion d'actifs (la « **convention de vote** ») :

- le nombre d'administrateurs de la société de gestion d'actifs est fixé à quatre, sauf accord contraire, nonobstant la modification de l'actionnariat de l'une ou l'autre partie;
- la Société et le gestionnaire ont chacun le droit de désigner la moitié des administrateurs de la société de gestion d'actifs et conviennent chacun d'exercer les droits de vote rattachés à leurs actions en faveur des quatre candidats désignés;
- chaque administrateur désigné peut à tout moment, et pour quelque raison que ce soit, être destitué du conseil de la société de gestion d'actifs par l'actionnaire qui l'a désigné (et uniquement cet actionnaire), et le poste vacant ainsi créé, ainsi que tout autre poste vacant, sera pourvu par un administrateur désigné par l'actionnaire qui avait désigné l'administrateur qui a quitté le conseil.

La convention de vote n'est pas une convention unanime des actionnaires et ne confère pas à l'une ou l'autre des parties des droits de gouvernance supplémentaires à l'égard des administrateurs de la société de gestion d'actifs, ni n'enlève aux administrateurs de la société de gestion d'actifs le pouvoir de gérer ou de superviser la gestion des activités et des affaires de la société de gestion d'actifs.

La convention de vote demeure en vigueur tant qu'elle n'est pas résiliée d'un commun accord par la Société et le gestionnaire.

### **Convention de services de gestion d'actifs**

Le gestionnaire fournit les services de ses employés à notre entreprise de gestion d'actifs selon le principe du recouvrement des coûts aux termes d'une convention perpétuelle conclue entre le gestionnaire et la société de gestion d'actifs (la « **convention de services de gestion d'actifs** »). Les services qui sont fournis à notre entreprise de gestion d'actifs par ces personnes incluent notamment des services d'investissement, de gestion d'actifs, de financement, de relations avec les investisseurs et d'autres services. En contrepartie des services de ces personnes, la société de gestion d'actifs paie le gestionnaire selon le principe du recouvrement des coûts de sorte qu'aucune partie ne réalise un gain financier ni ne subit une perte financière. Les employés et les membres de la haute direction du gestionnaire, sauf M. Flatt, consacrent la totalité

de leur temps à l'exercice de leurs fonctions à titre de dirigeants et d'employés du gestionnaire et de leurs responsabilités liées à notre entreprise de gestion d'actifs, conformément à la convention de services de gestion d'actifs.

Le gestionnaire attribue des options ou d'autres primes incitatives à long terme à ses employés. En outre, selon ce qui peut être convenu à l'occasion avec la société de gestion d'actifs, le gestionnaire peut attribuer des options ou d'autres primes incitatives à long terme aux employés affectés à notre entreprise de gestion d'actifs. Notre entreprise de gestion d'actifs dédommage le gestionnaire pour les coûts associés à ces attributions.

### **Convention de services transitoires**

La Société, le gestionnaire et la société de gestion d'actifs ont conclu une convention (la « **convention de services transitoires** ») aux termes de laquelle i) notre entreprise de gestion d'actifs convient de fournir à la Société et au gestionnaire, sur une base transitoire, certains services afin de soutenir les activités quotidiennes de l'entreprise (y compris des services relatifs aux finances, à la trésorerie, à la comptabilité, aux affaires juridiques et réglementaires, à la commercialisation, aux communications, aux ressources humaines, à l'audit interne et à la technologie de l'information) et ii) la Société fournit, sur une base transitoire, certains services au gestionnaire et à la société de gestion d'actifs afin de faciliter la transition ordonnée de notre entreprise de gestion d'actifs (collectivement, les « **services transitoires** »). Les services transitoires sont fournis, au coûtant, pendant trois ans après la date de prise d'effet de l'arrangement, à moins qu'ils ne soient prolongés d'un commun accord.

Notre entreprise de gestion d'actifs fournit par ailleurs à la Société, sur demande et à l'occasion, selon le principe du recouvrement des coûts, les services de son personnel spécialisé dans les investissements pour faciliter les acquisitions et d'autres opérations de la Société.

### **Convention de fiducie**

Le gestionnaire, BAM Partnership et la Société de fiducie Computershare du Canada ont conclu la convention de fiducie qui prévoit, entre autres choses, que BAM Partnership ne peut vendre d'actions de catégorie B, directement ou indirectement, dans le cadre d'une offre publique d'achat à un prix par action supérieur à 115 % du cours des actions de catégorie A ou dans le cadre d'une opération comportant des achats effectués auprès de plus de cinq personnes ou sociétés au total, à moins qu'une offre simultanée ne soit faite à tous les porteurs d'actions de catégorie A. La convention de fiducie prévoit également que l'offre simultanée doit : i) porter sur le même pourcentage d'actions de catégorie A que le pourcentage d'actions de catégorie B qu'il est proposé d'acheter de BAM Partnership; ii) comporter un prix par action au moins aussi élevé que le prix par action le plus élevé payé dans le cadre de l'offre publique d'achat des actions de catégorie B; et iii) comporter les mêmes modalités, à tous les égards importants, que l'offre visant les actions de catégorie B.

Ces dispositions de la convention de fiducie s'appliquent également à toute opération qui serait considérée comme une offre d'achat indirecte visant les actions de catégorie B aux termes de la législation sur les offres publiques d'achat applicable au Canada. En outre, BAM Partnership s'engage à empêcher toute personne ou société de procéder à une vente directe ou indirecte d'actions de catégorie B en violation de la convention de fiducie.

### **Facilité de crédit du gestionnaire**

Le gestionnaire a conclu, avec la société de gestion d'actifs, une convention de crédit aux termes de laquelle la société de gestion d'actifs met à la disposition du gestionnaire une facilité de crédit renouvelable de 500 M\$ d'une durée de cinq ans (la « **facilité de crédit du gestionnaire** »). La facilité de crédit du gestionnaire est disponible en dollars américains ou canadiens, et les avances sont consenties sous forme de prêts au SOFR, au taux de base, au taux des acceptations bancaires ou au taux préférentiel. Les avances portent intérêt au taux à terme prospectif basé sur le SOFR majoré de 0,10 %, au taux de base, au taux préférentiel ou au CDOR, dans chaque cas majoré d'un écart applicable et sous réserve d'ajustements ponctuels, selon ce qui est convenu par les parties. En outre, la facilité de crédit de la Société prévoit la conclusion d'accords de dépôt aux termes desquels le gestionnaire, avec le consentement de la société de gestion d'actifs, déposera sur demande des fonds dans le compte de l'emprunteur à un taux d'intérêt réduit. Une somme d'environ 256 M\$ a été prélevée sur la

facilité de crédit du gestionnaire pendant la période de 12 mois close le 31 décembre 2023. En date du 31 décembre 2023, l'encours de la facilité de crédit du gestionnaire s'élevait à environ 256 M\$.

### **Accord de dépôt**

Notre entreprise de gestion d'actifs dispose de liquidités de 2,7 G\$ pour financer ses occasions de croissance, dont une somme de 2,5 G\$ a été déposée auprès de la Société jusqu'à ce qu'elle soit affectée par notre entreprise de gestion d'actifs.

### **Convention régissant les questions fiscales**

Dans le cadre de l'arrangement, la Société, le gestionnaire et la société de gestion d'actifs ont conclu une convention régissant les questions fiscales (la « **convention régissant les questions fiscales** ») qui régit les droits respectifs et les obligations respectives de chaque partie à l'égard de la répartition des obligations fiscales, de la préparation et de la production des déclarations de revenus, du paiement des impôts, de la direction des contestations fiscales et d'autres questions sur les impôts.

#### *Engagements*

La convention régissant les questions fiscales comprend certains engagements habituels quant à la production des déclarations de revenus, au paiement des impôts, à la coopération, à l'entraide, à la conservation des documents et à certaines questions en matière d'administration et de procédure qui touchent les impôts. En règle générale, la convention régissant les questions fiscales prévoit que la partie qui est chargée de produire des documents et d'effectuer des paiements des impôts aux termes de la loi applicable est la partie chargée de la préparation et de la production de ces déclarations de revenus. De plus, la convention régissant les questions fiscales attribue la responsabilité au chapitre des questions fiscales administratives, comme la conservation de documents et la direction et la conduite d'audits, d'examen ou d'autres procédures semblables fiscales. La partie chargée de la préparation et la production d'une déclaration de revenus donnée a, en règle générale, le pouvoir de mener les contestations fiscales liées à la déclaration de revenus en cause, sous réserve de certaines dispositions en matière d'avis, d'aide et de coopération dans la mesure où la résolution de cette contestation fiscale peut avoir une incidence sur l'obligation fiscale de l'autre partie.

La convention régissant les questions fiscales renferme également certains engagements qui, pour la période close le 9 décembre 2024, peuvent interdire, sauf dans certaines circonstances précises, aux parties de prendre ou de ne pas prendre certaines mesures qui pourraient faire en sorte que les opérations préliminaires visant à réorganiser les activités de la Société réalisées pour faciliter l'arrangement, l'arrangement ou toute opération envisagée dans le cadre de la convention d'arrangement datée du 23 septembre 2022 intervenue entre la Société, le gestionnaire, la société de gestion d'actifs et 2451634 Alberta Inc. dans le cadre de l'arrangement soient imposées d'une façon qui ne correspond pas à ce qui est prévu dans les avis fiscaux canadiens et américains émis dans le cadre de l'arrangement. Les restrictions qui précèdent peuvent limiter pour un certain laps de temps la capacité de la Société, du gestionnaire et des entités exploitant notre entreprise de gestion d'actifs de réaliser certaines opérations stratégiques ou d'autres opérations; cependant, ces restrictions sont conçues en vue de maintenir le traitement fiscal fédéral canadien et américain de l'arrangement.

#### *Indemnisation*

Aux termes de la convention régissant les questions fiscales, chaque partie convient d'indemniser et de dégager de toute responsabilité les autres parties et leurs représentants à l'égard de toute perte subie par les autres parties en raison de la violation de tout engagement pris par la partie indemnissante aux termes de la convention régissant les questions fiscales.

### **Contrat de sous-licence de marque de commerce**

Le gestionnaire a conclu avec la Société un contrat aux termes duquel le gestionnaire a obtenu une licence non exclusive et sans redevance permettant d'utiliser le nom « Brookfield » et le logo de Brookfield (le « **contrat de sous-licence de marque de commerce** »). Le gestionnaire n'a pas le droit d'utiliser le nom « Brookfield » et le logo « Brookfield » à l'échelle

mondiale autrement qu'aux termes de cette licence limitée. Notre entreprise de gestion d'actifs a également le droit d'utiliser le nom « Brookfield » et le logo « Brookfield » aux termes d'une licence similaire.

La Société peut résilier le contrat de sous-licence de marque de commerce au moyen d'un préavis écrit de 30 jours si l'une des situations suivantes survient :

- la convention relative aux relations ou la convention de vote est résiliée;
- le titulaire de licence manque à toute modalité, condition ou entente importante contenue dans le contrat et ce manquement n'est pas corrigé dans les 30 jours après la réception, par le titulaire de licence, d'un avis écrit du manquement;
- le titulaire de licence cède les droits de propriété intellectuelle qui lui ont été attribués aux termes du contrat de licence, accorde une sous-licence à leur égard, les met en gage ou les grève autrement d'une hypothèque ou d'une autre charge;
- certains événements relatifs à la faillite ou à l'insolvabilité du titulaire de licence se produisent;
- la Société cesse de détenir au moins 25 % des actions ordinaires de notre entreprise de gestion d'actifs.

## INTÉRÊTS DES EXPERTS

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant du gestionnaire, est indépendant du gestionnaire au sens des règles du code de déontologie des Comptables professionnels agréés de l'Ontario et au sens de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée, et des règles et règlements pris en application de celle-ci qui ont été adoptés par la Securities and Exchange Commission et le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. L'adresse des bureaux de Deloitte est 8 Adelaide Street West, Toronto (Ontario) M5H 0A9.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est indépendant de la société de gestion d'actifs au sens des règles du code de déontologie des Comptables professionnels agréés de l'Ontario.

## INFORMATION SUR LE COMITÉ D'AUDIT

### Responsabilités du comité d'audit

Le conseil d'administration a créé un comité d'audit (le « **comité d'audit** ») chargé de surveiller les systèmes et procédures d'information financière et de contrôle interne du gestionnaire, d'examiner tous les documents d'information publique contenant des informations financières et de surveiller la prestation des services des auditeurs externes et internes du gestionnaire. Les responsabilités du comité d'audit sont définies dans une charte écrite, qui est revue et approuvée chaque année par le conseil. La charte actuelle du comité d'audit figure intégralement à l'annexe B de la présente notice annuelle.

### Composition du comité d'audit

À la date de la présente notice annuelle, le comité d'audit se composait de quatre administrateurs, à savoir Nili Gilbert, Keith Johnson, Allison Kirkby et Marcel R. Coutu, qui préside le comité. Le conseil a déterminé que tous ces administrateurs sont indépendants et possèdent des compétences financières, et que M. Coutu peut être qualifié d'« expert financier désigné ». M<sup>me</sup> Gilbert possède une vaste expérience de la haute direction en tant que vice-présidente de Carbon Direct, un chef de file dans la gestion des émissions de carbone, et en tant que présidente du groupe consultatif d'experts techniques de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero. Elle est titulaire d'un MBA de la Columbia Business School, ainsi que des titres CFA et CAIA. M. Johnson est l'associé fondateur et le chef de la direction de Sequoia Heritage, un partenariat mondial d'investissement privé « evergreen ». Il est titulaire d'un MBA de la UCLA Anderson School of Management et est titulaire du titre CFA. M<sup>me</sup> Kirkby occupe le poste de cheffe de la direction de BT Group plc, l'un des plus importants fournisseurs d'infrastructures numériques et de services de communications au Royaume-Uni. Elle était auparavant présidente et cheffe de la direction de Telia Company et, auparavant, présidente et cheffe de la direction du groupe TDC et du groupe Tele2 AB.

M. Coutu est titulaire d'un MBA et compte plus de 25 ans d'expérience dans les domaines des services bancaires d'investissement et du financement des entreprises. Il est l'ancien président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited.

Des renseignements supplémentaires sur les membres du comité d'audit sont fournis dans la circulaire d'information de la direction de 2023 du gestionnaire.

### Principaux honoraires et services de comptables

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., de concert avec les cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited ainsi que les membres respectifs de leur groupe (collectivement, « **Deloitte** »), est le principal auditeur externe du gestionnaire. Le tableau qui suit présente le total des honoraires facturés au gestionnaire et à la société de gestion d'actifs pour les services professionnels fournis par Deloitte en 2023 et en 2022.

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS)	2023	2022
Honoraires d'audit	2,6	1,5
Honoraires non liés à l'audit	—	—
Honoraires pour services fiscaux	—	—
Autres honoraires	—	—
<b>Total</b>	<b>2,6</b>	<b>1,5</b>

**Honoraires d'audit.** Les honoraires d'audit comprennent les honoraires pour les services qui seraient normalement fournis par l'auditeur externe relativement à notre audit réglementaire du gestionnaire, y compris les honoraires pour les services nécessaires pour effectuer l'audit ou l'examen conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Cette catégorie comprend également les honoraires liés aux services que seul l'auditeur externe peut raisonnablement fournir, notamment les lettres de confort et les consentements liés à certains documents déposés auprès des autorités en valeurs mobilières.

**Honoraires non liés à l'audit.** Les honoraires pour services liés à l'audit visent les autres audits réglementaires, les services d'assurance et les services connexes, comme les services de vérification diligente, qui sont habituellement fournis par l'auditeur externe. Plus particulièrement, ces services comprennent les audits visant les audits réglementaires de nos filiales, le régime d'avantages sociaux des employés, les consultations comptables et les audits visant les acquisitions, les services d'attestation qui ne sont pas exigés par une loi ou un règlement et la consultation relative aux normes comptables et aux normes d'information d'ordre financier.

**Honoraires pour services fiscaux.** Les honoraires pour services fiscaux portent principalement sur l'aide fournie pour la préparation des déclarations fiscales et les services de consultation fiscale.

**Autres honoraires.** Les autres honoraires comprennent des honoraires liés à la prestation de certains services-conseils autorisés.

### Politiques et procédures d'approbation préalable

Le comité d'audit a adopté une politique d'approbation préalable des services d'audit et autres que d'audit (la « **politique relative à l'audit** »), qui régit la prestation de services par son auditeur externe, qui est actuellement Deloitte. La politique relative à l'audit exige l'approbation préalable par le comité d'audit de tous les services d'audit, services liés à l'audit, services fiscaux et autres services non liés à l'audit qui sont autorisés. Elle précise également un certain nombre de services qui ne peuvent pas être fournis par l'auditeur externe du gestionnaire, notamment tous les services que la loi interdit à l'auditeur externe de fournir.

En vertu de la politique relative à l'audit, tous les services autorisés devant être fournis par l'auditeur externe doivent être approuvés au préalable par le comité d'audit ou par un membre désigné du comité d'audit. Toute approbation préalable accordée par un membre désigné doit être communiquée au comité d'audit lors de sa prochaine réunion.

Le comité d'audit peut déléguer son pouvoir et sa responsabilité d'approbation préalable au comité d'audit de la société de gestion d'actifs en ce qui concerne les services à fournir à la société de gestion d'actifs, à la condition que les membres du comité d'audit de la société de gestion d'actifs soient indépendants du gestionnaire et de sa direction et que la société de gestion d'actifs adopte des politiques et des procédures d'approbation préalable qui sont sensiblement les mêmes que celles du gestionnaire.

En vertu de la politique relative à l'audit, le comité d'audit a fixé un seuil d'honoraires pour les services préapprouvés, selon lequel le total des honoraires versés à l'auditeur externe pour les services préapprouvés ne doit pas dépasser 25 % des honoraires d'audit prévus pour le gestionnaire et ses filiales au cours de l'exercice précédent. Chaque trimestre, l'auditeur externe fournit au comité d'audit un rapport sur les services d'audit, les services liés à l'audit, les services fiscaux et les autres services non liés à l'audit fournis pour le trimestre écoulé, et lui transmet les honoraires réels engagés, pour ratification par le comité d'audit.

Aucune portion des honoraires indiqués dans la présente notice annuelle à la rubrique « Principaux honoraires et services de comptables » n'a fait l'objet d'une dérogation de minimis aux dispositions en matière d'approbation préalable par le comité d'audit prévues par la Règle 2-01(c)(7)(i)(C) du Règlement S-X de la SEC.

## **INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE**

De l'information supplémentaire concernant le gestionnaire, notamment la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction et les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs de titres du gestionnaire ainsi que les titres dont l'émission est autorisée en vertu de régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres, est présentée dans la circulaire d'information de la direction de 2023 du gestionnaire.

Des renseignements financiers supplémentaires concernant le gestionnaire, ainsi que d'autres informations le concernant, sont présentés dans les états financiers consolidés du gestionnaire et dans le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui peuvent être consultés sur notre site Web, à l'adresse [www.brookfield.com](http://www.brookfield.com), ainsi que sur SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), et sur EDGAR, à l'adresse [www.sec.gov/edgar](http://www.sec.gov/edgar).

## ANNEXE A

### RÉSUMÉ DES MODALITÉS ET CONDITIONS DES TITRES AUTORISÉS DU GESTIONNAIRE

#### CERTAINES DISPOSITIONS RATTACHÉES AUX ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE CATÉGORIE A

Le texte qui suit est un résumé de certaines dispositions rattachées aux actions privilégiées de catégorie A en tant que catégorie.

##### *Séries*

Les actions privilégiées de catégorie A peuvent être émises à l'occasion en une ou plusieurs séries. Le conseil détermine le nombre d'actions de chaque série et les modalités de chaque série avant leur émission.

##### *Priorité*

Les actions privilégiées de catégorie A ont priorité de rang sur les actions de catégorie A, les actions de catégorie B et les autres actions de rang inférieur à celles-ci quant au paiement des dividendes et à la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution du gestionnaire, qu'elle soit volontaire ou involontaire, ou dans le cadre de toute autre distribution de l'actif du gestionnaire entre ses actionnaires aux fins de la liquidation de ses affaires. Toutes les séries d'actions privilégiées de catégorie A ont égalité de rang quant au paiement des dividendes et à la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution du gestionnaire, qu'elle soit volontaire ou involontaire, ou dans le cadre de toute autre distribution de l'actif du gestionnaire entre ses actionnaires aux fins de la liquidation de ses affaires.

##### *Approbatons des actionnaires*

Le gestionnaire ne peut supprimer ou modifier un privilège, un droit, une condition, une restriction, une limitation ou une interdiction se rattachant aux actions privilégiées de catégorie A en tant que catégorie ou créer des actions privilégiées de rang supérieur ou égal aux actions privilégiées de catégorie A, sauf par voie de résolution spéciale adoptée par au moins 66⅔ % des voix exprimées à une assemblée des porteurs d'actions privilégiées de catégorie A dûment convoquée à cette fin, conformément aux dispositions des statuts. Chaque porteur d'actions privilégiées de catégorie A habilité à voter à une assemblée des porteurs d'actions privilégiées de catégorie A, ou à une assemblée conjointe des porteurs d'au moins deux séries d'actions privilégiées de catégorie A, dispose d'une voix par tranche de 25,00 \$ CA du prix d'émission de chaque action privilégiée de catégorie A qu'il détient.

#### CERTAINES DISPOSITIONS RATTACHÉES AUX ACTIONS DE CATÉGORIE A ET DE CATÉGORIE B

Les caractéristiques des actions de catégorie A et des actions de catégorie B sont essentiellement équivalentes, à l'exception des droits de vote.

##### *Priorité*

Sous réserve des droits prioritaires des porteurs d'actions privilégiées de catégorie A et de toute autre action de rang supérieur en circulation de temps à autre, les porteurs d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie B ont le même rang quant au versement de dividendes (si le conseil en déclare) et au remboursement du capital en cas de liquidation ou de dissolution du gestionnaire ou à toute autre distribution de l'actif du gestionnaire entre ses actionnaires aux fins de la liquidation de ses affaires.

### ***Droits de vote***

À l'exception de ce qui est indiqué ci-après sous la rubrique « Élection des administrateurs », chaque porteur d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie B a le droit d'être convoqué, d'assister et de voter à toutes les assemblées des actionnaires du gestionnaire, à l'exception des assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une catégorie ou d'une série en particulier sont habilités à voter, et d'exercer une voix par action. Sous réserve des lois applicables et en sus des autres approbations des actionnaires, toutes les questions exigeant l'approbation des actionnaires (à l'exception de l'élection des administrateurs) doivent être approuvées comme suit : à la majorité ou, dans le cas de questions devant être approuvées par voie de résolution spéciale des actionnaires, à au moins 66⅔ % des voix exprimées par les porteurs d'actions de catégorie A qui votent sur la résolution ou la résolution spéciale, selon le cas; et à la majorité ou, dans le cas de questions devant être approuvées par voie de résolution spéciale des actionnaires, à au moins 66⅔ % des voix exprimées par les porteurs d'actions de catégorie B qui votent sur la résolution ou la résolution spéciale, selon le cas. Pour ce qui est des questions relatives au gestionnaire qui nécessitent l'approbation des actionnaires, les porteurs d'actions de catégorie A et le porteur d'actions de catégorie B, votant dans chaque cas en tant que catégorie distincte, doivent donner leur approbation. Si les porteurs d'actions de catégorie A votent en faveur d'une résolution et le porteur d'actions de catégorie B contre, ou vice versa, cette résolution ne recevrait pas l'approbation nécessaire et ne serait pas adoptée.

### ***Élection des administrateurs***

Les porteurs d'actions de catégorie A ont le droit d'élire la moitié du conseil et les porteurs d'actions de catégorie B ont le droit d'élire l'autre moitié du conseil.

Les statuts du gestionnaire prévoient que chaque porteur d'actions d'une catégorie ou d'une série d'actions du gestionnaire habilité à voter à l'élection des administrateurs a le droit d'exprimer un nombre de voix égal au nombre de voix rattachées aux actions qu'il détient, multiplié par le nombre d'administrateurs devant être élus par les porteurs d'actions des catégories ou séries d'actions habilités à voter avec le porteur à l'élection des administrateurs. Un porteur peut exprimer la totalité de ses votes en faveur d'un seul candidat ou répartir ses votes entre les candidats de la manière qu'il juge appropriée. Si un porteur vote pour plus d'un candidat sans préciser la répartition des votes entre ces candidats, il est réputé avoir réparti ses votes également entre les candidats pour lesquels il a voté.

Les statuts prévoient que les administrateurs prendront leurs décisions au moyen d'un vote majoritaire et ne comprennent pas de processus ou de procédures, comme l'exercice d'une voix prépondérante, permettant de mettre fin à une impasse au sein du conseil.

### ***Autres dispositions***

Immédiatement après la conclusion de l'arrangement, le gestionnaire, BAM Partnership et la Société de fiducie Computershare du Canada ont conclu la convention de fiducie, qui prévoit, entre autres choses, que BAM Partnership ne peut vendre d'actions de catégorie B, directement ou indirectement, dans le cadre d'une offre publique d'achat à un prix par action supérieur à 115 % du cours des actions de catégorie A ou dans le cadre d'une opération comportant des achats effectués auprès de plus de cinq personnes ou sociétés au total, à moins qu'une offre simultanée ne soit faite à tous les porteurs d'actions de catégorie A. La convention de fiducie prévoit également que l'offre simultanée doit : i) porter sur le même pourcentage d'actions de catégorie A que le pourcentage d'actions de catégorie B qu'il est proposé d'acheter de BAM Partnership; ii) comporter un prix par action au moins aussi élevé que le prix par action le plus élevé payé dans le cadre de l'offre publique d'achat des actions de catégorie B; et iii) comporter les mêmes modalités, à tous les égards importants, que l'offre visant les actions de catégorie B. Ces dispositions de la convention de fiducie s'appliquent également à toute opération qui serait considérée comme une offre d'achat indirecte visant les actions de catégorie B aux termes de la législation sur les offres publiques d'achat applicable au Canada. En outre, BAM Partnership s'est engagée à empêcher toute personne ou société de procéder à une vente directe ou indirecte d'actions de catégorie B en violation de la convention de fiducie.



## ANNEXE B

### CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE<sup>1</sup>

Mai 2023

Un comité du conseil d'administration (le « **conseil** ») de Brookfield Asset Management (la « **Société** ») devant porter le nom de comité d'audit (le « **comité** ») aura le mandat suivant :

#### MEMBRES ET PRÉSIDENT

Après chaque assemblée annuelle des actionnaires, le conseil nommera parmi ses membres trois administrateurs ou plus (individuellement, un « **membre** » et collectivement, les « **membres** ») pour siéger au comité jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société ou jusqu'à ce que le membre cesse d'être un administrateur ou démissionne ou soit remplacé, selon le premier de ces événements à survenir.

Les membres seront choisis par le conseil sur la recommandation du comité de la gouvernance, des mises en candidature et de la rémunération. Tout membre peut être destitué de son poste ou remplacé à l'occasion par le conseil. Tous les membres seront des administrateurs indépendants. De plus, chaque membre aura des connaissances financières et au moins un membre agira comme expert financier au sein du comité d'audit. Les membres ne peuvent pas siéger à plus de trois comités d'audit de sociétés ouvertes, sauf avec l'approbation préalable du conseil. Toute décision à cet égard sera mentionnée dans la circulaire d'information de la direction de la Société.

Le conseil nommera un membre à titre de président du comité (le « **président du comité** »). Si le président du comité est absent d'une réunion, les membres choisiront un président du comité suppléant parmi les membres présents à la réunion.

#### SOUS-COMITÉS

Le comité peut former des sous-comités pour toute fin quelconque, et il peut déléguer à ces sous-comités les pouvoirs et les autorités du comité qu'il juge nécessaires.

#### RESPONSABILITÉS

Le comité doit :

##### *Auditeur*

- a. surveiller le travail de l'auditeur externe (l'« **auditeur** ») de la Société et de Brookfield Asset Management ULC, qui a pour mission de préparer ou d'émettre un rapport des auditeurs ou d'effectuer d'autres services d'audit, de révision ou d'attestation pour la Société et Brookfield Asset Management ULC;
- b. demander à l'auditeur de présenter des comptes rendus directement au comité;
- c. passer en revue et évaluer l'indépendance, l'expérience, les qualifications et le rendement de l'auditeur (y compris le rendement de l'associé responsable de la mission d'audit) et décider si l'auditeur devrait être nommé ou si son mandat devrait être reconduit et le recommander au conseil pour sa nomination ou la reconduction de son mandat par les actionnaires;

---

<sup>1</sup> Certains termes présentés dans la présente chartre, mais qui n'y sont pas autrement définis, ont le sens qui leur est attribué à la rubrique « Définitions aux fins des chartes du conseil et du comité » incluse à l'appendice A des présentes. Le comité de la gouvernance, des mises en candidature et de la rémunération révisera les définitions applicables aux chartes du conseil et du comité au moins une fois par année et soumettra toute modification proposée au conseil pour approbation s'il le juge nécessaire et approprié.

- d. recommander au conseil de mettre fin au service de l'auditeur, lorsque cela est approprié;
- e. lorsqu'un changement d'auditeur est proposé, passer en revue toutes les questions concernant le changement, y compris les renseignements devant être inclus au besoin dans l'avis de changement de l'auditeur, et effectuer la mise en œuvre ordonnée de ce changement;
- f. passer en revue le mandat de l'auditeur ainsi que le caractère approprié et raisonnable des honoraires d'audit projetés et recommander au conseil la rémunération de l'auditeur;
- g. au moins une fois par année, obtenir et passer en revue un rapport préparé par l'auditeur décrivant :
  - i. les procédures relatives aux contrôles internes de qualité de l'auditeur;
  - ii. toutes les questions importantes soulevées par le plus récent examen des contrôles internes de qualité, ou contrôle par les pairs, à l'égard de l'auditeur, ou tout examen effectué par un organisme de surveillance indépendant comme le Conseil canadien sur la reddition des comptes ou le Public Company Accounting Oversight Board, ou toute enquête effectuée par des autorités gouvernementales ou professionnelles au cours des cinq années précédentes à l'égard d'un ou plusieurs des audits indépendants effectués par l'auditeur, et les mesures prises pour donner suite à toute question soulevée dans le cadre d'un tel examen;
- h. au moins une fois par année, confirmer que l'auditeur a déposé une déclaration officielle par écrit décrivant tous ses liens avec la Société et Brookfield Asset Management ULC; aborder avec l'auditeur tout lien ou service non divulgué qui pourrait nuire à son objectivité et indépendance; obtenir une confirmation écrite de la part de l'auditeur qu'il est objectif au sens où l'entendent les règles de conduite professionnelle ou le code de déontologie adopté par l'institut ou l'ordre provincial de comptables agréés dont il fait partie et qu'il est un expert-comptable indépendant au sens où l'entendent les lois fédérales en matière de valeurs mobilières administrées par la Securities and Exchange Commission des États-Unis et en conformité avec les normes d'indépendance des Comptables professionnels agréés du Canada et qu'il est en conformité avec les exigences d'indépendance adoptées par le Public Company Accounting Oversight Board; et confirmer qu'il s'est conformé aux lois applicables en ce qui concerne la rotation de certains membres de l'équipe de mission de l'audit;
- i. assurer la rotation régulière des membres de l'équipe de mission de l'audit comme l'exige la loi et examiner périodiquement s'il ne devrait pas y avoir également une rotation régulière de l'auditeur;
- j. rencontrer en privé l'auditeur aussi souvent que le comité le considère comme approprié pour s'acquitter de ses obligations, c'est-à-dire au moins une fois par année, pour discuter de toute question concernant le comité ou l'auditeur, notamment :
  - i. la planification de l'audit et la dotation en personnel à cette fin;
  - ii. toutes les communications importantes écrites entre l'auditeur et la direction;
  - iii. la question de savoir si l'auditeur est satisfait ou non de la qualité et de l'efficacité des procédures et des systèmes d'information financière;
  - iv. la mesure dans laquelle l'auditeur est satisfait de la nature et de la portée de son examen;
  - v. la question de savoir si l'auditeur a obtenu ou non l'entière coopération de la direction de la Société et Brookfield Asset Management ULC;
  - vi. l'avis de l'auditeur quant à la compétence et au rendement du chef des finances de la Société et des autres membres clés du secteur des finances de la Société et de Brookfield Asset Management ULC;
  - vii. les questions devant être communiquées au comité conformément aux normes d'audit généralement reconnues;

- viii. toutes les politiques et les pratiques comptables cruciales devant être utilisées par la Société et Brookfield Asset Management ULC;
  - ix. toutes les autres méthodes permettant de traiter l'information financière en respectant les principes comptables généralement reconnus des États-Unis d'Amérique (les « **PCGR** ») qui ont été discutées avec la direction, les conséquences de l'utilisation de ces autres méthodes de traitement et de communication de l'information, et la méthode de traitement préférée par l'auditeur;
  - x. toutes les difficultés survenues au cours des travaux d'audit, toutes les restrictions imposées quant à la portée des activités ou à l'accès aux renseignements demandés, tous les différends importants avec la direction et la réaction de la direction;
  - xi. tout acte illégal qui pourrait s'être produit et dont la découverte doit être communiquée au comité conformément aux règles du Public Company Accounting Oversight Board ainsi qu'aux dispositions de la *Securities Exchange Act of 1934* des États-Unis, en sa version modifiée;
- k. passer en revue et approuver chaque année la politique d'approbation préalable de services d'audit et autres que d'audit (la « **politique d'approbation préalable** »), qui établit les paramètres selon lesquels l'auditeur peut fournir certains services d'audit et autres que d'audit à la Société, à Brookfield Asset Management ULC et à leurs filiales permis par la loi, et le processus que suit le comité d'audit pour procéder à l'approbation préalable de ces services. Lors de chaque réunion trimestrielle du comité, ce dernier ratifiera tous les services d'audit et autres que d'audit fournis par l'auditeur à la Société, à Brookfield Asset Management ULC et à leurs filiales pour le trimestre considéré;
- l. résoudre tout différend entre la direction et l'auditeur concernant l'information financière;
- m. établir des politiques claires relativement à l'embauche des associés et employés de l'auditeur ainsi que leurs anciens associés et employés.

### **Information financière**

- a. avant la présentation publique de l'information, passer en revue et, lorsque cela est approprié, faire des recommandations quant aux documents suivants aux fins d'approbation par le conseil :
- i. les états financiers annuels audités, de concert avec le rapport de l'auditeur;
  - ii. les états financiers intermédiaires;
  - iii. les rapports de gestion annuels et intermédiaires;
  - iv. le rapprochement des états financiers annuels ou intermédiaires, s'il est requis par les règles et règlements applicables;
  - v. toutes les autres informations financières auditées ou non auditées, s'il y a lieu, figurant dans des documents publics, y compris, sans restrictions, tout prospectus ou autre document d'offre ou public et les états financiers exigés par les autorités réglementaires;
- b. passer en revue les communiqués de presse concernant les résultats et les autres communiqués de presse contenant des informations financières et en discuter avec la direction avant leur diffusion (afin d'assurer l'uniformité de l'information présentée dans les états financiers), ainsi que les indications en matière d'informations financières et de résultats fournis aux analystes, y compris l'utilisation de renseignements « pro forma » ou « rajustés » non définis par les PCGR dans ces communiqués de presse et informations financières. Cette révision peut comprendre une discussion générale des types de renseignements devant être présentés ou des types de présentations devant être faites;

- c. passer en revue les conséquences des mesures réglementaires et de comptabilité ainsi que les activités de financement par emprunt ou des actifs de la Société ou de Brookfield Asset Management ULC dont la présentation dans leurs états financiers n'est pas exigée en vertu des PCGR (communément appelées le « financement hors bilan »);
- d. passer en revue les informations communiquées au comité par le chef de la direction et le chef des finances de la Société pendant leur démarche d'attestation dans le cadre des dépôts effectués en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables quant à toute déficience et faiblesse importante dans la conception ou le fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société qui sont raisonnablement susceptibles d'avoir des conséquences défavorables sur la capacité de la Société d'inscrire, de traiter, de résumer et de déclarer l'information financière, ainsi que toute fraude concernant la direction ou d'autres employés;
- e. passer en revue l'efficacité des pratiques et des politiques de la direction concernant la communication de l'information financière, toute modification proposée aux principales méthodes comptables, la nomination et le remplacement de la direction responsable de l'information financière et de l'audit interne;
- f. passer en revue le caractère adéquat des contrôles internes qui ont été adoptés par la Société pour protéger l'actif contre des pertes et l'utilisation non autorisée, et pour vérifier l'exactitude des registres financiers et de toute mesure particulière de l'audit adoptée à la lumière des déficiences importantes en matière de contrôles internes;
- g. en ce qui a trait à l'information financière de toute autre entité détenue de la Société ayant un comité d'audit composé d'une majorité d'administrateurs indépendants et qui est incluse aux états financiers de la Société, il est convenu que le comité se fier à l'examen et à l'approbation de cette information par le comité d'audit et le conseil d'administration de chacune de ces entités détenues.

#### ***Audit interne, contrôles et procédures et autres***

- a. rencontrer en privé la personne responsable de l'audit interne (l'« **auditeur interne** ») de la Société (ce qui s'appliquera également à Brookfield Asset Management ULC) aussi souvent que le comité le considère comme approprié pour s'acquitter de ses obligations, c'est-à-dire au moins une fois par année, pour discuter de toute question donnant lieu à des préoccupations;
- b. demander à l'auditeur interne de présenter des comptes rendus directement au comité;
- c. passer en revue le mandat, le budget, les activités planifiées, les effectifs et la structure organisationnelle des fonctions d'audit interne (fonctions pouvant être données en sous-traitance à un cabinet autre que celui de l'auditeur) afin de confirmer que ce service est indépendant de la direction et a suffisamment de ressources pour s'acquitter de son mandat. Le comité discutera de ce mandat avec l'auditeur; il révisera la nomination et le remplacement de l'auditeur interne et passera en revue les rapports importants à l'intention de la direction qui sont préparés par l'auditeur interne, et il analysera les réponses de la direction. Dans le cadre de ce processus, le comité passe en revue et approuve les statuts de la fonction d'audit interne chaque année;
- d. passer en revue les contrôles et procédures qui ont été adoptés afin de confirmer que l'information importante concernant la Société, Brookfield Asset Management ULC et leurs filiales respectives qui doit être présentée en vertu des lois applicables ou des règles applicables de toute bourse est présentée, passer en revue les renseignements financiers communiqués au public qui sont extraits ou qui proviennent des états financiers de la Société ou de Brookfield Asset Management ULC et évaluer périodiquement le caractère adéquat de ces contrôles et procédures;
- e. examiner les allégations de fraude liées à la présentation de l'information financière qui sont portées à l'attention du comité, ou dont le comité prend connaissance, soit au moyen de la ligne d'assistance déontologique de la Société, par l'entremise de la direction ou autrement;

- f. passer en revue périodiquement la situation des questions d'ordre fiscal de la Société et de Brookfield Asset Management ULC;
- g. examiner toute autre question de nature financière que lui soumettra le conseil.

### **LIMITES DU RÔLE DU COMITÉ D'AUDIT**

La fonction du comité en est une de surveillance. La direction de la Société est responsable de la préparation des états financiers de la Société et de Brookfield Asset Management ULC et, conjointement avec le service d'audit interne, de l'élaboration et du maintien des systèmes de contrôles financiers et comptables internes. L'auditeur aidera le comité et le conseil à s'acquitter de leurs responsabilités en matière d'examen des états financiers et des contrôles internes et il aura la responsabilité d'effectuer l'audit indépendant des états financiers. Le comité s'attend à ce que l'auditeur porte à son attention toute question liée à la comptabilité, à l'audit, au contrôle comptable interne, à la réglementation ou toute autre question connexe qui nécessite, selon l'auditeur, qu'elle soit considérée ou que des mesures soient prises. Le comité reconnaît que l'équipe de finance, l'équipe d'audit interne et l'auditeur de la Société et de Brookfield Asset Management ULC en savent davantage sur les affaires financières de la Société et de Brookfield Asset Management ULC que les membres du comité. Par conséquent, en s'acquittant de ses responsabilités de surveillance, le comité ne fournit aucune assurance d'expert ou particulière quant aux contrôles internes ou aux états financiers de la Société et de Brookfield Asset Management ULC ni aucune attestation professionnelle quant aux travaux de l'auditeur.

### **PRÉSENTATION**

Le comité fournira sur une base régulière au conseil des comptes rendus sur :

- a. l'indépendance de l'auditeur;
- b. le rendement de l'auditeur et les recommandations du comité quant à la reconduction du mandat ou à la destitution de l'auditeur;
- c. le rendement de la fonction d'audit interne;
- d. le caractère adéquat des contrôles internes et des contrôles en matière d'information à fournir de la Société et de Brookfield Asset Management ULC;
- e. ses recommandations concernant les états financiers annuels et intermédiaires de la Société et de Brookfield Asset Management ULC et, dans la mesure du possible, tout rapprochement concernant les états financiers de la Société ou de Brookfield Asset Management ULC, y compris toute question touchant la qualité ou l'intégrité des états financiers;
- f. son évaluation de tout autre document public, y compris le rapport annuel et le rapport de gestion annuel et intermédiaire;
- g. la conformité de la Société et de Brookfield Asset Management ULC avec les exigences juridiques et réglementaires, notamment celles concernant l'information financière;
- h. toute autre question importante à laquelle il s'est intéressé de près et toute autre question dont il est responsable.

De plus, s'il y a lieu ou tel qu'il le juge approprié de temps à autre, le comité peut également fournir des comptes rendus à un autre comité du conseil.

### **MARCHE À SUIVRE CONCERNANT LES PLAINTES**

Le code de conduite (le « **Code** ») de la Société exige des employés qu'ils signalent à leur superviseur ou au conseiller juridique interne toute infraction soupçonnée au Code, y compris : i) une fraude ou des erreurs délibérées dans la préparation, la conservation, l'évaluation, l'examen ou l'audit de tout état financier ou document financier; ii) des déficiences dans les

contrôles comptables internes, ou la non-conformité à ces derniers; iii) des déclarations trompeuses ou fausses contenues dans des documents d'information publics; et iv) des déviations par rapport à la présentation d'informations complètes, fidèles et claires sur la situation financière de la Société, ainsi que tout autre comportement illégal ou contraire à l'éthique. Les employés peuvent également signaler de tels comportements anonymement au moyen de la ligne téléphonique de signalement de la Société, qui est gérée par un tiers fournisseur indépendant. La Société a également mis en place une politique de lanceurs d'alerte qui renforce son engagement à offrir aux employés un mécanisme leur permettant de signaler les actes répréhensibles soupçonnés sans faire l'objet de représailles.

Le comité d'audit procédera à un examen périodique de la marche à suivre établie pour la réception, la conservation, le traitement et le suivi des plaintes reçues par la Société par l'entremise de la ligne téléphonique de signalement ou autrement sur les questions touchant la comptabilité, les contrôles internes, les contrôles de communication de l'information ou l'audit, de même que de la marche à suivre permettant aux employés de la Société de faire part de leurs inquiétudes concernant de telles questions de façon confidentielle et anonyme.

### **RÉVISION ET INFORMATION À FOURNIR**

Le comité examinera la présente charte au moins une fois par année et la déposera auprès du comité de la gouvernance, des mises en candidature et de la rémunération, de même que toute modification proposée. Le comité de la gouvernance, des mises en candidature et de la rémunération examinera cette charte et la soumettra au conseil aux fins d'approbation avec toute autre modification qu'il juge nécessaire et appropriée.

La présente charte sera publiée sur le site Web de la Société, et la circulaire d'information de la direction de la Société mentionnera qu'elle est disponible sur le site Web de la Société. Cette charte sera également reproduite intégralement dans une annexe de la notice annuelle de la Société.

### **ÉVALUATION**

Au moins une fois par année, le comité de la gouvernance, des mises en candidature et de la rémunération évaluera l'efficacité avec laquelle le comité s'acquitte de ses tâches et responsabilités de la façon énoncée dans la présente charte et en conformité avec l'énoncé des pratiques de gouvernance adopté par le conseil. De plus, le comité effectuera sa propre évaluation de son rendement sur une base annuelle.

### **ACCÈS À DES CONSEILLERS EXTERNES ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION**

Le comité peut retenir les services de conseillers externes, y compris des conseillers juridiques, aux frais de la Société sans l'approbation du conseil, en tout temps. Le comité est autorisé à établir les honoraires de ces conseillers et toute autre modalité qui les concerne.

La Société fournira le financement approprié pour assurer la rémunération de tout auditeur dont les services ont été retenus pour préparer ou produire un rapport d'audit ou pour entreprendre d'autres services d'audit, de révision ou d'attestation, et la Société prendra en charge les dépenses administratives ordinaires du comité.

Les membres du comité rencontreront en privé l'équipe de la haute direction aussi souvent qu'ils le considèrent comme approprié pour s'acquitter de leurs obligations, mais quoi qu'il en soit, au moins une fois par année.

### **RÉUNIONS**

Tout membre du comité ainsi que le président du conseil, le chef de la direction ou le chef des finances de la Société, l'auditeur interne ou l'auditeur peut convoquer une réunion du comité. Des réunions auront lieu chaque trimestre et chaque fois que cela sera nécessaire pour permettre au comité de s'acquitter de ses obligations. Le comité nommera un secrétaire qui assumera les fonctions de secrétaire à chaque réunion du comité et qui dressera un procès-verbal de la réunion et des délibérations du comité.

Le comité peut exercer ses pouvoirs à toute réunion où il y a un quorum. Un quorum sera constitué d'au moins la majorité des membres au moment pertinent. Le comité décidera de toute question au moyen d'un vote majoritaire. Sous réserve de ce qui précède et sous réserve des dispositions de la loi intitulée Business Corporations Act (Colombie-Britannique) et des statuts de la Société, et sauf décision contraire de la part du conseil, le comité est autorisé à régler sa propre procédure.

Un avis de chaque réunion sera donné à chaque membre, à l'auditeur interne, à l'auditeur et au président du conseil ainsi qu'au chef de la direction de la Société. L'avis de la réunion peut être donné oralement ou au moyen d'une lettre, d'un courriel, d'un appel téléphonique ou de tout autre moyen généralement accepté pas moins de 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion. Les membres peuvent renoncer à un avis de convocation pour toute réunion, et la présence à une réunion est considérée comme une dispense de convocation. Il n'est pas nécessaire que l'avis indique la ou les raisons pour lesquelles la réunion est convoquée.

À l'occasion, le comité peut inviter les personnes qu'il juge appropriées pour assister aux réunions et pour prendre part à toute discussion et à tout examen des affaires du comité. Le comité peut exiger que les auditeurs et/ou les membres de la direction de la Société soient présents aux réunions.

*La présente charte du comité d'audit a été examinée et approuvée par le conseil d'administration de la Société le 9 mai 2023.*

## APPENDICE A

### **Définitions aux fins des chartes du conseil et du comité**

« **administrateur(s) indépendant(s)** » s'entend d'un administrateur qui, d'après une décision affirmative de la part du conseil, n'a pas de liens importants avec la Société, soit directement, soit en tant qu'associé, actionnaire ou dirigeant d'une entreprise qui a des liens avec la Société. Un lien important est un lien dont on pourrait raisonnablement penser qu'il nuit à l'exercice du jugement indépendant d'un administrateur. Outre toute autre exigence des lois applicables en matière de valeurs mobilières ou de règles d'une bourse, un administrateur qui :

- a. est ou était un employé ou un haut dirigeant, ou dont un membre de la famille immédiate est ou était un haut dirigeant de la Société, n'est pas indépendant avant l'écoulement d'une période de trois ans après la fin de cette relation d'emploi;
- b. reçoit ou a reçu, ou dont un membre de la famille immédiate est un haut dirigeant de la Société et reçoit ou a reçu, durant toute période de 12 mois au cours des trois dernières années, plus de 75 000 \$ CA à titre de rémunération directe de la Société, à l'exception des honoraires à titre d'administrateur ou de membre d'un comité et de toute indemnité de retraite ou autre forme de rémunération fixe aux termes d'un régime de retraite (y compris une rémunération différée) pour des services antérieurs (à la condition que cette rémunération ne soit aucunement conditionnelle à des services continus), n'est pas indépendant;
- c. est ou était un associé de l'auditeur interne ou externe actuel ou antérieur de la Société, est ou était affilié à ceux-ci ou est ou était employé par ceux-ci ou dont un membre de la famille immédiate est ou était un associé de ceux-ci ou est ou était employé par ceux-ci dans l'exercice d'une fonction d'audit, d'assurance ou de conformité fiscale, n'est pas indépendant avant l'écoulement d'une période de trois ans après la fin de ce partenariat, cette affiliation ou ce lien d'emploi, le cas échéant, avec l'auditeur;
- d. est ou était employé à titre de haut dirigeant d'une autre entreprise, ou dont un membre de la famille immédiate est ou était employé à ce titre par une autre entreprise (ou sa société mère ou une filiale) et si, à l'heure actuelle (au moment de l'examen), des membres de la haute direction de la Société siègent ou ont siégé au comité de rémunération de cette entreprise (ou de sa société mère ou d'une filiale), n'est pas indépendant avant l'écoulement d'une période de trois ans après la fin de ce service ou de ce lien d'emploi, le cas échéant;
- e. est un membre de la direction ou un employé, ou dont un membre de la famille immédiate est un dirigeant d'une autre entreprise (ou de sa société mère ou d'une filiale) qui a versé des paiements à la Société ou reçu des paiements de cette dernière relativement à des immeubles ou des services, pour un montant qui, au cours de l'un des trois derniers exercices, excède 1 M\$ US ou 2 %, selon le montant le plus élevé, du revenu brut consolidé de cette autre entreprise, dans chaque cas, n'est pas indépendant.

De plus, un administrateur indépendant aux fins du comité d'audit et du comité de la gouvernance, des mises en candidature et de la rémunération ne peut expressément pas :

- x. accepter directement ou indirectement des honoraires de consultation, d'expertise-conseil ou autres honoraires de rémunération de la part de la Société, à l'exception des honoraires à titre d'administrateur et de membre d'un comité et toute indemnité de retraite ou autre forme de rémunération fixe aux termes d'un régime de retraite (y compris une rémunération différée) pour des services antérieurs (à la condition que cette rémunération ne soit aucunement conditionnelle à des services continus);
- y. être une personne qui a des liens avec la Société (au sens où l'entendent les règles et les règlements applicables).



En outre, un administrateur indépendant aux fins du comité de la gouvernance, des mises en candidature et de la rémunération ne peut expressément pas :

- x. avoir de relation avec la haute direction qui pourrait nuire à sa capacité à exercer son jugement de façon indépendante sur la rémunération des hauts dirigeants de la Société.

Aux fins de la définition d'« administrateur indépendant », le terme « **Société** » comprend toute société mère ou filiale d'un groupe consolidé avec la Société ainsi que Brookfield Asset Management ULC et ses filiales.

En plus des exigences en matière d'indépendance indiquées au paragraphe c) ci-dessus, les membres des comités d'audit, de gouvernance et de mises en candidature doivent informer le comité de la gouvernance, des mises en candidature et de la rémunération de toute autre forme de relation qu'ils entretiennent avec un auditeur ou interne actuel ou antérieur de la Société afin que ce comité détermine si cette relation affecte le statut du membre à titre d'administrateur indépendant.

« **administrateur non lié** » désigne un administrateur a) qui ne détient pas une participation autre que minime dans la Société (à l'exception de toute rémunération fondée sur des titres gagnée en tant qu'administrateur) et b) qui, au cours des deux dernières années, n'a pas directement ou indirectement i) été un dirigeant de la Société, de Brookfield Asset Management ULC ou de leurs sociétés liées respectives ou à l'emploi de celles-ci, ii) exécuté des services autres que minimales pour la Société, Brookfield Asset Management ULC ou leurs sociétés liées, ou iii) exercé des activités significatives ou entretenu des relations professionnelles significatives avec la Société ou Brookfield Asset Management ULC ou les membres du même groupe autres que celles d'administrateur de la Société ou des membres de leurs groupes respectifs. Aux fins de cet examen, l'expression « minime » prend notamment en considération la pertinence de la participation de l'administrateur dans la Société ou Brookfield Asset Management ULC pour lui-même et pour la Société.

« **comité d'audit** » s'entend du comité d'audit du conseil.

« **comité de la gouvernance, des mises en candidature et de la rémunération** » s'entend du comité de la gouvernance, des mises en candidature et de la rémunération du conseil.

« **compétences financières** » s'entendent de la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des problèmes de nature comptable dont la portée et le niveau de complexité sont généralement comparables à la portée et à la complexité des questions qui peuvent raisonnablement être soulevées par les états financiers de la Société.

« **développement durable** » comprend notamment la responsabilité ou l'expérience en matière d'encadrement et/ou de gestion des risques liés aux changements climatiques; des émissions de GES; des ressources naturelles; des déchets; de l'efficacité énergétique; de la biodiversité; de l'utilisation de l'eau; de la réglementation environnementale et/ou des enjeux de conformité; de la santé et de la sécurité; des droits de la personne; des pratiques de travail; de la diversité et de l'inclusion; du recrutement et du maintien en poste de gens de talent; du développement du capital humain; du dialogue avec la collectivité/les parties prenantes; de la composition du conseil et du recrutement de ses membres; de l'éthique professionnelle; de la lutte contre la corruption; des pratiques d'audit; des fonctions réglementaires; et de la protection des données et de la confidentialité.

« **énoncé des pratiques de gouvernance** » s'entend de l'énoncé des pratiques de gouvernance qui figure dans la circulaire d'information de la direction de la Société.

« **expert financier du comité d'audit** » s'entend d'une personne qui possède les attributs suivants :

- a. une compréhension des PCGR et des états financiers;
- b. la capacité d'évaluer l'application générale de ces principes dans le cadre de la comptabilisation des estimations, des régularisations et des réserves;
- c. de l'expérience dans la préparation, l'audit, l'analyse ou l'évaluation d'états financiers qui présentent des problèmes de nature comptable dont la portée et le niveau de complexité sont généralement comparables à la portée

et à la complexité des questions qui peuvent raisonnablement être soulevées par les états financiers de la Société, ou de l'expérience en supervision active d'une ou de plusieurs personnes exerçant de telles activités;

- d. une compréhension des procédures et des contrôles internes à l'égard de l'information financière;
- e. une compréhension des fonctions du comité d'audit; lesquels attributs ont été acquis par un ou plusieurs des moyens suivants :
  - i. des études et de l'expérience en tant que principal cadre financier, principal cadre comptable, contrôleur, expert-comptable ou auditeur, ou de l'expérience dans un ou plusieurs postes qui exigent la réalisation de fonctions semblables;
  - ii. de l'expérience en assurant activement la surveillance d'un principal cadre financier, d'un principal cadre comptable, d'un contrôleur, d'un expert-comptable, d'un auditeur ou d'une personne exerçant des fonctions semblables;
  - iii. de l'expérience en assurant le suivi ou en évaluant le rendement d'entreprises ou d'experts-comptables relativement à la préparation, à l'audit ou à l'évaluation d'états financiers;
  - iv. d'autre expérience pertinente.

« **interdépendance de comités** » s'entend du fait qu'une interdépendance de conseils existe, et qu'en plus les deux administrateurs concernés siègent ensemble à un comité du conseil d'administration d'une ou des deux sociétés.

« **interdépendance de conseils** » s'entend du fait que deux administrateurs d'une société ouverte siègent ensemble au conseil d'une autre société.

« **membre de la famille immédiate** » s'entend du conjoint, du parent, de l'enfant, du frère, de la sœur, de la belle-mère, du beau-père, du beau-fils, de la belle-fille, du beau-frère, de la belle-sœur ou de quiconque (autre qu'un employé de la personne ou d'un membre de la famille immédiate de la personne) qui partage le domicile de la personne.

« **PCGR** » s'entend des principes comptables généralement reconnus des États-Unis d'Amérique que la SEC a considérés comme bien établis dans le référentiel comptable et qui sont complétés par le règlement intitulé *Regulation S-X* pris en application de la Loi de 1934 et leurs modifications.

## BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT

Brookfield.com

NYSE : BAM

TSX : BAM

### BUREAUX PRINCIPAUX DE BROOKFIELD

#### États-Unis

Brookfield Place  
250 Vesey Street  
15th Floor  
New York, NY  
10281-0221  
+1-212-417-7000

#### Canada

Brookfield Place  
181 Bay Street, Suite 100  
Bay Wellington Tower  
Toronto (Ontario) M5J 2T3  
+1-416-363-9491

#### Royaume-Uni

One Canada Square  
Level 25  
Canary Wharf  
London E14 5AA  
+44 20 7659 3500

#### Australie

Brookfield Place  
Level 19  
10 Carrington Street  
Sydney, NSW 2000  
+61 2 9158 5100

#### Brésil

Avenida das Nações Unidas,  
14.401  
Parque de Cidade-Torre Paineira  
15º andar  
São Paulo-SP  
CEP 04794-000  
+55 (11) 2540 9150

#### Émirats arabes unis

Level 24, ICD Brookfield Place  
Al Mustaqbal Street, DIFC  
P.O. Box 507234  
Dubai  
+971 4 597 0100

#### Inde

Unit 1  
4th Floor, Godrej BKC  
Bandra Kurla Complex  
Mumbai 400 051  
+91 22 6600 0700

#### Chine

Unit 01, 11F  
Tower C, One East  
No. 768 South Zhongshan 1st Road  
Huangpu District, Shanghai  
200023  
+86 21 2306 0700

### BUREAUX PRINCIPAUX D'OAKTREE

#### États-Unis

333 South Grand Avenue  
28th Floor  
Los Angeles, CA 90071  
+1 213 830 6300

#### États-Unis

1301 Avenue of the Americas  
34th Floor  
New York, NY 10019  
+1-212-284-1900

#### Royaume-Uni

Verde  
10 Bressenden Place  
London SW1E 5DH  
+44 20 7201 4600

#### Hong Kong

Suite 2001, 20/F  
Champion Tower  
3 Garden Road  
Central  
+852 3655 6800

### BUREAUX RÉGIONAUX (BROOKFIELD ET OAKTREE)

#### Amérique du Nord

Bermudes  
Brentwood  
Calgary  
Chicago  
Houston  
Los Angeles  
Stamford  
Vancouver

#### Amérique du Sud

Bogotá  
Lima

#### Europe / ÉAU

Amsterdam  
Dublin  
Francfort  
Luxembourg  
Madrid  
Paris  
Stockholm  
Dubai  
Riyadh

#### Asie-Pacifique

Sydney  
Beijing  
Hong Kong  
Shanghai  
Séoul  
Singapour  
Tokyo